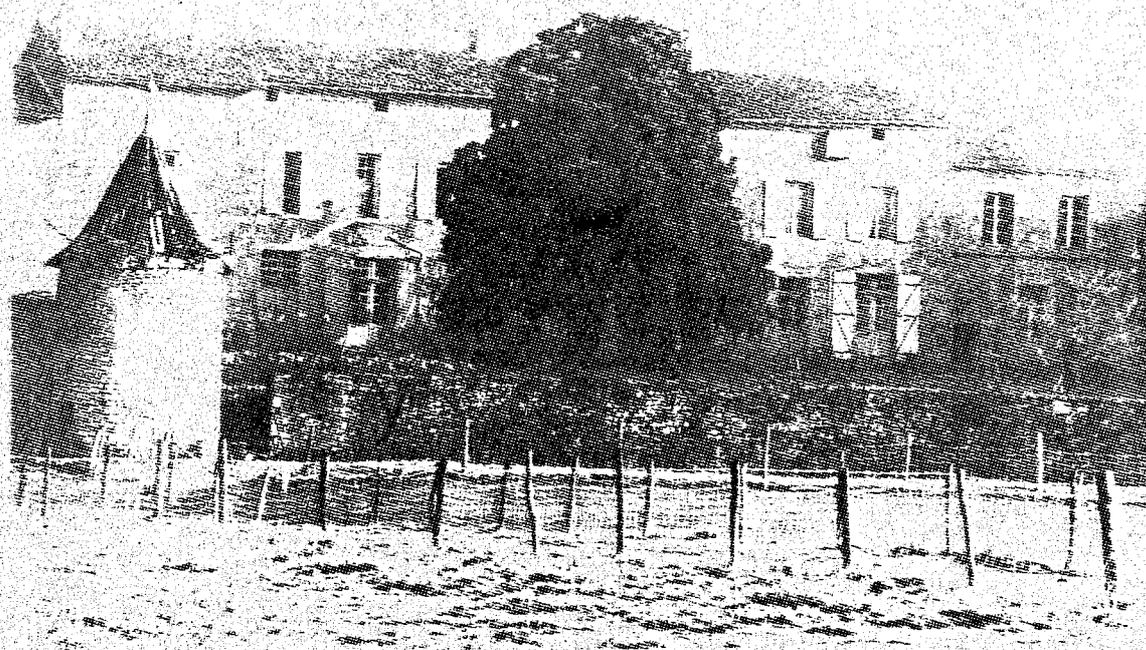


JAZENEUIL



BULLETIN MUNICIPAL

••

Février 1994 ~ N° 11

LE MOT DU MAIRE

La date du premier Janvier 1994, marquera dans l'histoire de notre canton et de nos communes. Ce jour là, est née, la Communauté de Communes du Pays Mélusin.

Cette structure intercommunale prenant la place du SIVOM, doit permettre, avec des moyens accrus, de conduire des projets d'intérêts collectifs, impossibles à réaliser à l'échelle d'une seule collectivité.

La loi permet son éligibilité à la DGF. (Dotation Globale de Fonctionnement) sans réduction de la DGF attribuée aux communes adhérentes, d'où un concours supplémentaire non négligeable de l'Etat. De même, l'éligibilité à la Dotation du Développement Rural permettra de bénéficier de financements de l'Etat sur des projets ponctuels.

La création de cette structure, va cependant engendrer une modification de la fiscalité locale. Une imposition spécifique dite "intercommunale" apparaîtra sur votre feuille d'impôts locaux. L'assiette de cette imposition sera calculée de manière à couvrir les charges qui étaient précédemment répercutées aux communes dans l'ancienne structure SIVOM. Les communes auront la faculté de diminuer leur propre assiette d'impôts dans la proportion des charges qui ne seront plus imputées. Concrètement et pour vous rassurer, il s'agit simplement d'un transfert de charges et de recettes qui n'auront aucune repercussion sur le montant total de votre impôt local.

Certains esprits chagrins estiment que l'adhésion à la Communauté de Communes va précipiter le déclin et entraîner la mort des petites communes. Je pense profondément

que la commune est le maillon élémentaire fondamental dans l'édifice territorial Français. Nous subsisterons à condition de nous donner les moyens de conserver des services publics, des services de proximité, de développer des activités économiques.

C'est ce que nous avons fait en 1987 en créant une maternelle à l'école. A l'époque, peu de personnes croyaient à la réussite de notre entreprise, aujourd'hui l'école est sauvée.

C'est ce que nous faisons en investissant pour la conservation d'un commerce de première nécessité. Ce projet a pris beaucoup de retard, indépendamment de notre volonté, à cause de la grande complexité des dossiers, mais nous arrivons au bout de nos peines.

Je peux affirmer que sans la très grande détermination des élus, jamais ce projet n'aurait pu voir sa concrétisation. Quant à l'activité économique, les projets sont dans la plupart des cas trop lourds pour une seule collectivité, c'est à ce niveau particulier, parmi d'autres, que l'échelon communauté de communes est indispensable.

Pour l'heure, nous allons continuer comme par le passé à voter notre budget, à payer nos employés, à rénover et investir, en un mot gérer pour le mieux être de tous, afin que tous vous puissiez dire, il fait bon vivre à JAZENEUIL.

Rémy VIERFOND ■

LA MUNICIPALITE DE JAZENEUIL

MAIRE : Rémy VIERFOND

ADJOINTS

- . Jacky GAULT, Responsable des Bâtiments
- . Monique de CLERCQ, Responsable de l'Aide Sociale, Relation avec l'école et les associations
- . Jean MARECHAL, Responsable de la Voirie

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- . Rémy DURIVAUT, Rémy VUZE, Jean MORISSON
- Roland FRUCHARD, Jean GAILLARD, Madeleine BALOGE
- Guy BRAULT, Geneviève GABORIT
- Jean WAREIN, Martine DELAVAUT

LES COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES - BUDGET

- . VIERFOND R., GAULT J., de CLERCQ M.,
MARECHAL J.L., GABORIT G.,
VUZE R., WAREIN J.

BATIMENTS

- . GAULTJ., GAILLARD J., WAREIN J.,
FALLOURD Y., GARRAT J.C., SIRE B.

URBANISME - ENVIRONNEMENT - HYGIENE

- . GAULT J., VIERFOND R., de CLERCQ M.,
BALOGE M., GAILLARD J., MORISSON J.,
FRUCHARD Michèle, LORPHELIN Michel.

FLEURISSEMENT

- . de CLERCQ M., GAULT J., BALOGE M.,
DELAVAUT M., GABORIT G., GAULT G.,
BOBEAU Hubert, MORISSON Christiane,
BEAUCHAMP Marthe + les membres du CCAS.

VOIRIE - CHEMINS

- .MARECHAL J.L., VIERFOND R., GAULT J.,
DURIVAUT R., FRUCHARD R., VUZE R.

ASSAINISSEMENT

- .MARECHAL J.L , DURIVAUT R.,
FRUCHARD R., VUZE R., WAREIN J.

AGRICULTURE

- . VIERFOND R., BALOGE M., DURIVAUT R.,
FRUCHARD R., MARECHAL J.L., VUZE R.,
ROUSSEAU Daniel, VANDIER Hugues,
le Président du Syndicat Local.

C.C.A.S.

- . VIERFOND R., de CLERCQ M., GAULT J.,
BALOGE M., MORISSON J., BILLEROT M.,
SIRE Yvonne, SIRE Suzanne.

EMPLOYES COMMUNAUX

. **VIERFOND R.**, GAULT J., de CLERCQ M.,
MARECHAL J.L., BALOGEM.,
MORISSON J.

INFORMATION

. **VIERFOND R.**, GAULT J., de CLERCQ M.,
MARECHAL J.L., BALOGEM., DELAVAUT M.,
GABORIT G., MORISSON J.,
BILLEROT Thierry, FRUCHARD Michèle,
SIRE Yvonne.

SOCIO-CULTURELLE

De **CLERCQ M.**, MARECHAL J.L., BALOGEM.,
DELAVAUT M., GAILLARD J., GABORIT G.,
MORISSON J., WAREIN J., Présidents des
Associations.

SIVOM

. Titulaires : **VIERFOND R.**, GAULT J.
. Suppléants : MARECHAL J.L., FRUCHARD R.

SIAEP

. **VIERFOND R.**, GAULT J., DURIVAUT R.

**SYNDICAT AMENAGEMENT
DE LA VONNE**

. Titulaire : GAULT J., de CLERCQ M.
. Suppléant : WAREIN J.

SIMER

. Titulaire : **VIERFOND R.**, MARECHAL J.L.
. Suppléants : FRUCHARD R., VUZE R.

RSIEDV

. GAILLARD J.

SYNDICAT D'INITIATIVE

. De **CLERCQ M.**, GAILLARD J.

VIENNE-SERVICES

. **VIERFOND R.**, GAULT J.

CNAS

Elus : De **CLERCQ M.** (Titulaire)
GABORIT G. (Suppléant)
Personnel : BILLEROT T. (Titulaire)
FALLOURD Y. (Suppléant)

SERVICES MUNICIPAUX

MAIRIE : Grande Rue - Tél. : 49.53.50.07 / FAX : 49.53.38.75

. Secrétaire : M. Thierry BILLEROT

. Ouvrier d'entretien de la Voirie : M. Yvon FALLOURD

. Agent spécialisé des Ecoles Maternelles : Melle Christine TAVEAU

. Cantine - Entretien des Bâtiments : Melle Béatrice PUAULT (en congé de maladie)
Mme Liliane DUGLEUX (remplaçante)

Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public :

Les Lundis, Mardis, Vendredis de 14H00 à 17H00

et les Mercredis, Jeudis, Samedis de 9H00 à 12H00

PERMANENCES

- . Maire : Les Samedis de 10H00 à 12H00 et sur rendez-vous
- . Mme Monique de CLERCQ (Aide Sociale) - Téléphoner au 49.43.35.80

ECOLE PUBLIQUE

Tél. : 49.53.56.24

Directrice : Madame Marthe GAULT

SERVICES

MEDECIN

Docteur Patrick DESVIGNES
Cité de la vigne
49.53.54.34

LA POSTE - Grande Rue

de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00
Samedi de 8H30 à 11H30
49.53.57.87

INFIRMIERE

Madame Geneviève POIDEVIN
19, rue D'Auvergne
86600 LUSIGNAN
49.43.62.10

CREDIT AGRICOLE

Points Verts
Café AUBENEAU au Pinacle

BIBLIOTHEQUE

Les Mardis de 16H00 à 17H00
Les 1er et 3ème Samedis de 11H00 à 12H00

PRESSE

Nouvelle République
Thierry BILLEROT
49.53.50.07 ou 49.43.66.85

Centre Presse
Georges DELPLANQUE - Le Pinacle
49.53.53.10

TAXI

Dominique BOUTIN
La Gaucherie
86470 LA CHAPELLE MONTREUIL
49.57.81.12

CULTE

Permanences au Presbytère les Jeudis de 14H30 à 16H00

OFFICES : les Jeudis à 16H00 et Dimanches à 11H15

SOCIETES LOCALES

HISTRA

Président : Jean MORISSON - La Vaugoyrie 49.53.53.53

JAZENEUIL FOOTBALL CLUB

Président : Jean-Paul ZYZNIEWSKI - La Barrière - 79 VANZAY 49.29.53.41

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Président : Thierry BILLEROT - la Mimaudière 49.43.66.85

DONNEURS DE SANG BENEVOLES

Président : Patrice DESVIGNES - Lotissement du Moulin 59.53.54.34

"OL TAIT D'AUT FE"

Présidente : Christiane LAURIN - Cité de la Vigne 49.53.57.57

ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE

Président : Hubert BOBEAU - Le Bourg 49.53.60.49

ANCIENS D'AFRIQUE FRANCAISE DU NORD

Président : Michel SAVARIT - Le Bourg 49.53.52.69

CLUB DU 3ème AGE

Président : Hubert BOBEAU - Le Bourg 49.53.60.49

MOTO CLUB JAZENEULLAIS

Président : Jean-Yves GAULT - Route de Sanxay 49.53.50.79

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE

Président : Joseph TEIXEIRA - La Quinterie 49.53.50.73

NOUVELLE ASSOCIATION DES AMIS DE JAZENEUIL

Président : Jacques THOREAU - Lotissement du Champ de l'Allée - ROUILLE 49.43.94.07

ASSOCIATION CONTRE LE REMEMBREMENT

Président : Robert PRIOUX - 8, rue du Petit Sansonnet - 86480 ROUILLE 49.43.91.41

USAGERS DE L'ENVIRONNEMENT JAZENEULLAIS

Président : Georges DELPLANQUE - Le Pinnacle 49.53.53.10

QUELQUES ADRESSES ET NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

SERVICE CANTONAL

- Gendarmerie de LUSIGNAN 49.43.31.11
- Pompiers de LUSIGNAN 18
- Communauté de Communes du Pays MELUSIN
(Ordures Ménagères, Animation Socio-Culturelle, Tourisme) - Mairie de LUSIGNAN 49.43.31.94
- Office de Tourisme - Place du Bail 49.43.61.21
Centre André Léo (FAX) 49.43.61.19
- Syndicat d'Alimentation en Eau Potable - La georginière 49.43.30.92
- Syndicat de la Vonne - Mairie de LUSIGNAN 49.43.31.94
- Trésorerie de LUSIGNAN - 8, rue Carnot 49.43.31.82
- Conciliateur (litiges entre particuliers) - Mairie de LUSIGNAN
M. AGUILARD - 2ème Jeudi du mois de 14H00 à 16H00 49.43.31.48

SERVICE SOCIAL-SANTE

- Centre Communal d'Action Sociale de JAZENEUIL (C.C.A.S.) - Mairie 49.53.50.07
- Mutualité Sociale Agricole - 37, rue du Touffenet à POITIERS 49.44.55.66
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie - 41, rue du Touffenet 49.44.55.66
- Caisse d'Allocations Familiales - 41, rue du Touffenet 49.44.55.66
- Centre du TOURNIQUET (Difficultés de l'Adolescence - Toxicomanie)
2, rue du Tourniquet - POITIERS 49.88.84.95
- Permanences de l'Assistante Sociale : Centre Social, Place du Bail à LUSIGNAN 49.43.75.57
. Le Mardi de 10H00 à 12H00 pour la M.S.A. (Mme ROUSSEAU)
. 2ème et 4ème Mardi de 11H00 à 12H00 pour le Régime Social (Mme LACHAUD)
- Centre Social - Place de l'Eglise - ROUILLE 49.43.99.21
. 1er et 3ème Vendredi de 10H00 à 12H00 pour la M.S.A.
. Le Lundi de 9H00 à 10H00 pour le Régime Général

- Conseiller en Economie Sociale et Familiale - Place de la Mairie - LUSIGNAN (M. REAU) 49.43.39.66
. 1er Mardi de chaque mois de 10H00 à 12H00

EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- P.A.I.O. (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation) 49.51.82.75
Centre Social - 86190 VOUILLE
- M.I.F. (Mission d'Information sur les Formations) 49.43.69.20
Centre André Léo
Place du Bail - 86600 LUSIGNAN
- A.P.P. (Atelier Pédagogique Personnalisé) 49.59.71.37
La Forêt - 86600 SAINT SAUVANT

LOGEMENT - URBANISME

- Direction Départementale de l'Equipement (DDE)
. Aide au Logement (ANAH)
5, rue Arthur Ranc à POITIERS 4955.63.63
- Centre d'Information sur l'Habitat (ADIL)
33, rue Edouard Grimaud à POITIERS 49.88.31.93
- Régie d'Electricité (RSIEDV)
. Service Technique
19, rue Portes Rouges - VIVONNE 49.43.41.47
. Service Facturation
4, rue Paul Guillon - POITIERS 49.44.79.00
- O.P.A.H. du Canton de LUSIGNAN 49.41.28.72
. Agence Technique Départementale (M. AUCHER)
1er Mercredi de chaque mois de 10H45 à 12H00 à la Mairie de JAZENEUIL

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

- Par les associations locales :
 - . Grande salle : 1ère réservation gratuite, les suivantes 300 Frs

POUR LES BANQUETS ET REPAS DE NOCES :

- Par les gens de la Commune :
 - . Petite salle 250 Frs
 - . Grande salle 450 Frs
- Par les jeunes de la Commune (- 18 ans) :
 - . Petite salle 150 Frs
 - . Grande salle 240 Frs

(La présence d'une ou plusieurs personnes adultes responsables est exigée).

- Par les personnes et associations extérieures à la commune :
 - . Petite salle 350 Frs
 - . Grande salle 600 Frs

POUR LES VINS D'HONNEUR : 100 Frs

Ces tarifs comprennent l'utilisation de la cuisine, de la vaisselle et des couverts.

A ceux-ci, s'ajoute une somme pour l'utilisation effective du chauffage de 50 Frs, pour la petite salle, et de 140 Frs, pour la grande salle.

S'ajoute également dans tous les cas d'utilisation de la grande salle, une somme pour le nettoyage de 120 Frs.

Pour les entraînements, répétitions des associations locales, l'utilisation est gratuite à condition de n'utiliser le chauffage qu'à bon escient et en cas d'extrême nécessité.

DE LA SONORISATION :

- . Micros seuls 50 Frs
- . Sonorisation complète 150 Frs

CAUTION : Un chèque de caution sera demandé à chaque location pour officialiser celle-ci.

TARIFS DE LOCATION DU MATERIEL HORS DE LA SALLE DES FETES

- | | |
|---|--|
| - Par les gens de la commune : | - Par les associations et personnes extérieures à la commune : |
| - Table 5 Frs | - Table 7Frs |
| - Chaise 1 Frs | - Chaise 2Frs |
| - Vaisselle et couverts par 25 50 Frs | |

ETAT - CIVIL

... NAISSANCES ...

- . **BARBEAU Elodie**
Le Bourg - 22 Février 1993
- . **VUZE Coralie**
Les Hautes Vignes - 26 Avril 1993
- . **RIVAULT Léo**
Les Quintardières - 19 Mai 1993
- . **VINCELOT David**
La Barre - 22 Mai 1993
- . **CHEVAIS Axelle**
La Vigne - 25 Mai 1993
- . **BREDA Pauline**
Le Moulin - 9 Juillet 1993
- . **DELINCOURT Laëtitia**
La Nadauderie - 26 Juillet 1993
- . **PAPILLIER Manon**
La Vigne - 6 Septembre 1993
- . **HIPEAU Julien**
Logis de la Cour - 27 Septembre 1993
- . **RIPAULT Arthur-Elie**
Le Bourg - 5 Octobre 1993
- . **BOUHET Anaïs**
La Nadauderie - 21 Octobre 1993
- . **BERNAUDEAU Marie**
Le Châtaignier - 3 Novembre 1993

... MARIAGES ...

- . **HIPEAU Thierry & GOICHON Nathalie**
Logis de la Cour - 22 Mai 1993
- . **BALLANGER Loïc & AUBENEAU Valérie**
Le Pinacle - 19 Juin 1993
- . **BOBEAU Stéphane & LAURIN Stéphanie**
Le Bourg - 3 Juillet 1993
- . **PERONNEAU Eric & GUIGNARD Christelle**
Les Hautes Vignes - 17 Juillet 1993
- . **DELAGE Pascal & VUZE Véronique**
Bois Métais - 21 Août 1993
- . **CHASSAGNE Dominique & GABORIT Bénédicte**
Les Barrières - 18 Décembre 1993

... DECES ...

- . **BERGERON Anne-Marie veuve DELINEAU**
La Gaud - 10 Janvier 1993
- . **TEXEREAU Louis**
La Vaugoyrie - 24 Mars 1993
- . **MAZALEYRAT Louis**
La Pétinière - 25 Mars 1993
- . **FRUCHARD Jean**
Les Rocs - 10 Mai 1993
- . **VION Albert**
Le Bourg - 14 Mai 1993
- . **GAILLARD Moïse**
Les Quintardières - 1er Juillet 1993
- . **OBLE Simonne épouse DEGRIS**
Le Bourg - 24 Novembre 1993
- . **BARREAU Gustave**
Le Pinacle - 16 Décembre 1993

BUDGET ET FINANCES

Le Budget Primitif 1993 a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal le 29 Mars sur proposition de la Commission des finances.

Globalement, ce budget s'équilibre de la manière suivante : **2.234.264 Frs en section de Fonctionnement ; 1.714.311 Frs en section d'Investissement**, soit un total de **3.948.575 Frs**.

Ce budget est difficilement comparable aux précédents, en effet depuis le 1er janvier 1992, obligation est faite aux communes de mettre en place l'instruction budgétaire et comptable M49. C'est à dire pour notre cas, d'individualiser un budget autonome pour le service d'assainissement, en application de la règle d'équilibre des services publics

industriels et commerciaux.

En un mot, établir une comptabilité séparée pour le service d'assainissement, ce budget devant s'équilibrer sans aide du budget principal de la commune.

Une dérogation avait été accordée à la commune en 1992, permettant de poursuivre la comptabilité comme les années précédentes.

En 1993, un budget spécifique service d'assainissement a été établi. Une dérogation a été cependant accordée, donnant la possibilité d'un subventionnement par le budget principal afin de modérer les augmentations de la redevance auprès des usagers. Cette possibilité devrait nous être de nouveau offerte jusqu'en 1995. ■

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT se décompose ainsi :

... RECETTES ...			
Libellé	Montant	% du total	Variation 92 - 93
- Produit de l'exploitation	69.000	3,1	-37,6
- Produits Domaniaux	31.205	1,4	-11,6
- Produits Financiers	7.823	0,4	-21,0
- Recouvrements et Subventions	249.750	11,2	-6,2
- Dotation Globale de Fonctionnement	691.284	30,9	+4,3
- Impôts Indirects	21.200	0,9	=
- Contributions Directes	841.764	37,7	+1,8
- Produits Antérieurs	322.238	14,4	+52,3
	2.234.264		+ 4,2

... DEPENSES ...			
Libellé	Montant	% du total	Variation 92 - 93
-Denrées et Fournitures	86.500	3,9	+ 13,1
- Frais de Personnel	707.900	31,7	+23,0
- Impôts et Taxes	8.500	0,4	+ 13,3
-Travaux et Services Extérieurs	184.900	8,3	+26,1
-Participations et Contingents	303.699	13,6	+ 11,9
- Allocations - Subventions	95.665	4,3	+ 111,2
- Frais de Gestion Générale	176.100	7,8	+4,2
- Frais Financiers	101.740	4,6	-20,5
- Prélèvements pour dépenses d'Invest.	569.260	25,5	-21,4
	2.234.264		+ 4,2

Si l'on enlève les 569.260 Frs prélevés pour être versés à la section d'Investissement, les dépenses du budget de la section de Fonctionnement s'élèvent à la somme de 1.665.004 Frs en augmentation de 17,2% par rapport à 1992.

La forte augmentation des dépenses de Fonctionnement pourrait devenir inquiétante si elle devait se pérenniser et s'il n'y avait pas d'explication.

Au chapitre Frais de Personnel : un agent en congé de longue maladie a dû être remplacé mais son salaire est toujours payé par la commune.

Au chapitre Subventions, c'est la somme (49.920 Frs) nécessaire à l'équilibre du budget d'assainissement qui

occasionne la très forte augmentation de ce chapitre.

Les sommes nécessaires à subventionner les opérations spécifiques de l'OPAH ont été budgétées au chapitre Participations et Contingents.

De même en section Recettes, la baisse du chapitre Produit de l'Exploitation est engendrée par la non perception de la redevance d'assainissement qui est transférée au budget spécifique d'assainissement.

La baisse des recettes du chapitre Produits Domaniaux est due à l'arrêt de l'exploitation par la commune de la parcelle du pré Sableau, devenue non rentable depuis l'institution de la PAC. L'exploitation de cette parcelle ayant été confiée au Logis de la Cour. ■

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

En dehors des opérations non affectées (remboursement du capital des emprunts pour 98.596 Frs), les programmes suivants ont été inscrits :

- Acquisition de matériel	55.000 Frs	- Aménagement d'un terrain	
- Travaux de Bâtiments	65.000 Frs	gens du voyage	205.000 Frs
- Réfection des couvertures de		- Aménagement de sanitaires	
l'Eglise	185.500 Frs	à l'école	60.000 Frs
- Aménagement d'un local		- Aménagement des abords de la	
Commercial	255.000 Frs	salle des fêtes	100.000 Frs
- Ravalement des Bâtiments	45.053 Frs	- Electrification de la cloche	60.000 Frs
- Réfection du lavoir	95.000 Frs	- Plantations	8.500 Frs
- Plateau sportif - Aire de petits jeux	115.000 Frs	- Aménagement des sanitaires du Bourg	135.000 Frs
- Travaux de Voirie	161.900 Frs	- Acquisition de terrain	35.000 Frs

Ces programmes ont été financés de la façon suivante :

- DGE	54.525 Frs	- Subventions FAS	96.000 Frs
- Fonds de compensations de la TVA	196.938 Frs	- Subventions HISTRA	20.000 Frs
- Subventions du Département	266.642 Frs	- Vente d'immeuble	55.000 Frs
- Subventions de la Région	10.500 Frs	- Emprunt long terme	200.000 Frs
- Subventions de l'Etat	110.400 Frs	- Autofinancement	570.948 Frs

LES FINANCES COMMUNALES

LES IMPOTS LOCAUX : (Contributions directes), ont représenté 44% des recettes réelles de fonctionnement de l'année 1993, c'est à dire après soustraction des produits antérieurs de 1992, soit 322.238Frs.

Les taux des quatre taxes locales ont été fixés en appliquant une augmentation modérée de 2% sur les taux des Taxes d'Habitation et de Foncier Bâti et en n'augmentant pas les taux de 1992 pour les Taxes Foncières Non Bâti et Taxe Professionnelle.

	TAUX	BASES D'IMPOSITION	IMPOTS
- Taxe d'Habitation	9,59	1.878.000	180.100
- Taxe Foncier Bâti	11,10	1.218.000	135.198
- Taxe Foncier Non Bâti	27,06	744.000	201.326
- Taxe Professionnelle	10,87	1.619.600	176.051
			692.675

Le fonds de roulement : Nous avons terminé l'année 1992 avec un excédent de 182.438 Frs.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGET 1993

Section de Fonctionnement

RECETTES		
Libellé	Montant	% du Total
- Redevance d'assainissement	36.000	41%
- Subvention Communale	49.920	58%
TOTAL	85.920	

DEPENSES		
Libellé	Montant	% du Total
- Achat non stockés (électricité)	3.000	3,5%
- Entretien et réparation réseau	6.500	7,5%
- Charges d'intérêt	37.610	43,8%
- Dotation aux amortissements	38.810	45,2%
TOTAL	85.920	

Section d'Investissement

Les programmes suivants ont été inscrits en dépense :

- Opérations non affectées	27.275 Frs
- Assainissement divers	19.267 Frs
- Assainissement 5ème tranche	31.400 Frs
- Assainissement 6ème tranche	35.600 Frs

Ces programmes ont été financés de la manière suivante :

- FCTVA	31.632 Frs
- Comptes de tiers	12.500 Frs
- Subventions Département	29.200 Frs
- Affectation amortissement	38.810 Frs

LES EMPRUNTS

La dette en capital au premier Janvier 1993 s'élevait à la somme de 1.346.434 Francs, en augmentation de 10,6% par rapport à 1992 et représentait 1.942 Francs par habitant.

Le capital remboursé au cours de l'exercice

1993 a été de 82.582 Francs. Les intérêts payés se sont élevés à la somme de 130.622 Francs.

L'annuité des emprunts garantis auprès des différents syndicats s'est élevée à la somme de 94.291 Francs.

La Commune de JAZENEUIL, une des moins imposées du canton.

TAUX COMMUNAUX 1993

	TH	TFB	TFNB	TP
- CELLE L'EVESCAULT	12,58	14,17	32,37	7,31
- CLOUE	10,09	12,77	26,46	8,67
- COULOMBIERS	11,17	15,63	36,15	10,25
- CURZAY SUR VONNE	9,6	13,41	31,95	19,08
- JAZENEUIL	9,59	11,1	27,06	10,87
- LUSIGNAN	12,24	15,52	37,68	9,72
- ROUILLE	12,16	12,68	34,52	12,86
- SAINT - SAUVANT	12,32	17,52	33,36	13,82
- SANXAY	13,65	16,35	33,6	15,65
MOYENNE	11,48	14,35	32,56	12,02

NOTRE CANTONNIER PART EN RETRAITE

Après 29 années passées au service de la commune, Claude PAPET a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 30 Novembre dernier.

Originaire de JAZENEUIL et plus précisément du Trébassy, il fut ouvrier agricole à l'exploitation familiale jusqu'en Octobre 1964, date à laquelle il fut employé comme cantonnier.

"A cette époque, le travail se faisait entièrement à la main", se souvient-il. Ses principaux outils ? La pelle, la pioche, la fourche, le croissant et la serpe. Sans oublier le balai de genêt nécessaire au balayage des rues du bourg et le petit tombereau à bras, en bois aux roues cerclées de fer, qu'il poussait devant lui pour transporter les graviers et autres détritiques à la décharge municipale.

Ses activités étaient multiples. de l'entretien de la voirie à la taille des rosiers en passant par l'affichage municipal, le bois à fendre pour approvisionner les poêles des écoles et de la Mairie, le portage des plis et autres convocations aux conseillers municipaux.... Et oui, à cette époque il cumulait sa fonction avec celle de Gard-Champêtre. Point de tondeuse pour l'entretien des espaces verts ; il fallait savoir manier le "dail".

Les grandes surfaces comme le Pinacle étaient, elles, fauchées mécaniquement une ou deux fois l'année par Monsieur SIRE, Maire à cette époque là. (Monsieur PAPET raconte à ce sujet que les riverains n'attendaient pas que le foin de ces communaux soit sec pour le mettre à "melon" afin de se l'approprier...).

Il fallut attendre 1974 pour qu'un tracteur équipé d'un broyeur



soit acheté par la commune afin d'entretenir ces grands espaces verts, les bas côtés, les haies des routes et chemins. Puis suivirent l'achat de petit matériel pour la tonte et l'acquisition d'une grosse tondeuse autoportée pour mettre en valeur nos vastes étendues de pelouses.

Le 10 décembre dernier, pour marquer le départ à la retraite, Monsieur le Maire, entouré du Conseil Municipal et des employés communaux, avait convié Monsieur PAPET et sa famille à une réception amicale. Il se plut à le remercier pour l'excellent travail fourni durant ces 29 années, à souligner son aptitude à négocier cette profonde mutation tout au long de sa carrière et la qualité de ses relations avec l'ensemble de la population. Il lui souhaitait une longue et agréable retraite. Pour lui permettre de conserver la forme et de garder le contact avec ce qui fut son environnement, un magnifique VTT lui fut offert.

Avant de lever le verre en son honneur, le Maire présentait son successeur : Monsieur Yvon FALLOURD.

Originaire de SANXAY, Yvon FALLOURD, qui aura quarante ans cette année, est marié et père de deux garçons de 12 et 8 ans.

Il a effectué son apprentissage comme maçon en 1970 auprès de l'entreprise PENAGUIN à SANXAY où il a travaillé jusqu'en 1978 date à laquelle il a rejoint l'Etablissement MARCADIER à MONTMORILLON.

En 1981, il fait construire à JAZENEUIL, Cité du Moulin et travaille à l'Entreprise Jean GAILLARD jusqu'au 30 Novembre 1993. Depuis le 1er décembre 1993, Yvon est le nouvel agent d'entretien de la commune.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne adaptation à ses nouvelles fonctions. ■

L'ANNEE 1993 AU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER :

- Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption pour la parcelle G 563 du pré du Pont.
- Monsieur Thierry BROSSARD, instituteur en classe de CE2 - CM1 - CM2 propose d'organiser une classe patrimoine au Futuroscope, le Conseil accepte cette proposition et décide d'apporter son concours financier à hauteur de 1.000 Frs.
- Le Maire prévient le Conseil du mauvais état de la base du paratonnerre de l'église qu'il serait urgent de réparer. Le Conseil demande de contacter l'architecte des Bâtiments de France pour que ces travaux soient pris en compte par le fonds de concours.
- Le Conseil accepte les devis suivants :
 - . 1.127,74 Frs des Etablissements LACROIX concernant la fourniture de panneaux de signalisation.
 - . 3.554,55 Frs des Etablissements MICHAUD pour la fourniture de plants d'arbres.
 - . 5.789,75 Frs de l'entreprise GARRAT Jean-Claude pour l'aménagement d'étagères, la constitution d'un bureau et d'un placard à la bibliothèque.
- Le Maire prévient le Conseil de la possibilité d'achat d'une parcelle constructible à proximité du Bourg. Il est demandé de faire réaliser une estimation par le service des domaines.
- le Conseil propose de faire aménager des sanitaires neufs à l'école, en remplacement des anciens construits sous le préau et où des problèmes de gel se posent tous les ans. Il est demandé de faire réaliser une étude de ce projet par Monsieur DESSIOUX Michel, architecte à COULOMBIERS.

SEANCE DU 8 MARS :

- Le Conseil décide de transformer le poste d'agent d'entretien occupé par Claude PAPET en poste d'agent d'entretien qualifié.
- Le Conseil accepte la proposition de la société GENET pour le balayage mécanisé des chaussées de l'agglomération, soit quatre passages de deux heures par an au prix de 395 Frs l'heure TTC.
- Le Conseil adopte les propositions de travaux de la Commission de Voirie.
- La demande de subvention au titre de la DGE n'ayant pas été retenue pour la construction d'un abri bus au Centre

Bourg, le Conseil décide de déposer cette demande de subvention auprès du Conseil Général.

- Le Conseil accepte le devis de la SARL GAILLARD d'un montant de 3.304,19 Frs pour la remise en état d'un mur de soutènement, Rue Casse-Bots.
- Le Maire rend compte des trois réunions qui ont eu lieu avec les enfants et les jeunes de la commune. Ces réunions ont été très enrichissantes et constructives. la demande formulée par les trois groupes, serait la création d'une aire de petits jeux pour la pratique du volley-ball, basket-ball, skate-board, patins à roulettes, etc... Le Conseil décide de faire chiffrer le coût d'un tel projet qui pourrait voir sa concrétisation à côté du terrain de tennis.
- Le Conseil adopte le compte administratif 1992 qui fait apparaître un résultat positif de 182.438,16 Frs.
- Le Conseil donne son accord pour l'acquisition d'un parquet démontable destiné aux animations communales au prix de 4.625,40 Frs TTC auprès de la société LOC BAL D'ARDIN.

SEANCE DU 23 MARS :

- Suite à la demande du Conseil, le Maire présente le devis réalisé par la SA BELLIN sous couvert de la DDE, pour l'aménagement d'une aire de petits jeux. Le devis s'élevant à la somme de 102.790 Frs TTC pour une superficie de prix de 540 m² est accepté par le Conseil qui charge le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.
- Le Conseil décide de proposer la somme de 26.000 Frs pour l'acquisition de la parcelle G 234 d'une superficie de 82 ares 25 centiares et appartenant à Monsieur SIRE Dominique à La Gaud.
- Suite au rapport de la commission chargée d'étudier le projet d'électrification de la cloche de l'église avec l'association HISTRA, le Conseil retient la proposition de la société LUSSAULT de TIFFAUGES dont le devis s'élève à la somme de 44.136 Frs TTC. L'association HISTRA se propose de participer à hauteur de 20.000 Frs à cet investissement.
- Suite aux dispositions de la loi du 8 Janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, il y avait lieu de compléter la composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier par adjonction d'un représentant du Conseil Municipal.

Le Conseil élit Madame Madeleine BALOGÉ à ce poste.

- Le Conseil fixe à 700 Frs le prix de la vente d'un pied de noyer situé à la Minaudière et qui a été endommagé par le vent.

- Le Conseil décide de majorer de 2% le taux des taxes d'Habitation et de Foncier Bâti et de conserver les taux des taxes Foncier Non Bâti et Professionnelle.

- Le Conseil vote le budget de la commune.

- Un budget du service d'assainissement est ensuite présenté conformément à l'instruction de la comptabilité M49. Le Conseil constatant que ce budget est difficile à équilibrer par la seule recette de la redevance d'assainissement (nécessité d'augmenter de 218% la redevance collectée auprès des usagers), décide de procéder à des augmentations par pallier pour arriver à l'équilibrer après plusieurs années. La redevance est fixée à 2 Frs du m³ d'eau consommée soit une augmentation de 33%. Une demande de dérogation sera déposée auprès de Monsieur le Préfet afin que la commune puisse subventionner ce budget à hauteur de 49.920 Frs.

- Le Maire informe le Conseil que le programme de plantation de chataigniers sur le plan de la Minaudière a été réalisé. Ont également été plantés : merisiers, alisiers, noyers, une haie d'essences diverses. Une haie de robinier a également été plantée sur la décharge municipale.

SEANCE DU 27 MAI :

- Le Maire présente le projet de transformation du SIVOM du canton de LUSIGNAN en Communauté de Communes.

- Le Conseil fixe les tarifs suivants pour les travaux réalisés en régie par la commune aux comptes de tiers.

. Heure de main d'oeuvre : 97 Frs

. Heure de tracteur + débroussailluse : 75 Frs

- Le Conseil décide que la location de la salle des fêtes ne sera effective qu'après versement d'une caution égale à 50% du montant de la location.

- Le Maire rend compte de l'entretien avec les responsables du JFC, qui seraient sensibles à la participation communale pour l'éclairage d'une partie du terrain de football (nécessaire pour les entraînements d'hiver) ainsi que pour la remise en état du terrain.

- Le Conseil accepte d'accorder une subvention exceptionnelle de 3.000 Frs à la NAAJA pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire, de même qu'un quota de 60 litres de fuel pour l'entretien des chemins de petites randonnées.

- Le Conseil retient la proposition de la société "LA BAMBOULA" pour la fourniture du feu d'artifice du 14 Août pour un montant de 8.140 Frs TTC.

- Le Maire fait savoir qu'il a passé un accord de principe avec les compagnons d'EMMAÛS pour une collecte sur le

territoire de la commune le 2 Juin. Le Conseil donne son accord pour offrir le repas du midi aux compagnons.

- Le Maire fait savoir qu'il serait urgent de faire une acquisition de luminaires pour rééquiper la salle du foyer. Accord du Conseil pour une somme de 5.844 Frs TTC.

SEANCE DU 6 JUILLET :

- Le Maire présente l'étude réalisée par Monsieur DESSIOUX architecte concernant le projet d'aménagement d'un bloc sanitaire à l'école.

. Maçonnerie - Canalisation : 13.092 Frs

. Menuiserie : 6.100 Frs

. Platerie : 8.978 Frs

. Carrelage Faïence : 11.633 Frs

. Electricité : 3.690 Frs

. Plomberie- Sanitaire : 13.180 Frs

. Peinture : 4.244 Frs

. Dépose démolition : 4.500 Frs

. Honoraires : 6.500 Frs

Soit un total de 71.917 Frs HT (85.293 Frs TTC).

Le Conseil charge l'architecte de passer des marchés négociés avec les artisans suivants : GAILLARD Jean, GARRAT Jean-Claude, SIRE Bernard, LAURIN Gilles, GABORIT Michel, BEAUDELIN Jean-Paul, GENDRON François et demande au Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

- Le Maire indique qu'il serait nécessaire d'obstruer les fenêtres du clocher par des cadres grillagés afin éviter la nidification des oiseaux. Travail confié à Jean-Claude GARRAT.

- La Commission du Fleurissement ayant souhaité agrémenter le Pont, le Maire propose de faire l'acquisition de bacs. 20 bacs à 243 Frs HT soit 5.764 Frs TTC auprès des Etablissements SIMONNEAU. La fabrication des supports nécessaires à l'installation : 6.417 Frs TTC par Hubert DELAVault.

- Le Maire rend compte du récent entretien avec Monsieur LEMAÎTRE, Directeur de l'OPAC 86. Il semble que l'équilibre financier soit largement compromis dans le projet d'aménagement des immeubles VIERFOND et JOUNEAU et qu'en conséquence l'OPAC serait prêt à renoncer à ce projet. Rendez-vous est cependant pris pour en discuter.

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE :

- Le Maire présente le projet de statuts de la Communauté de Communes devant remplacer le SIVOM à partir du 1er

Janvier 1994. Les statuts sont adoptés à l'unanimité par le Conseil.

- Il est donné lecture du compte rendu de la réunion tenue à JAZENEUIL le 8 Juillet 1993 entre l'OPAC 86, le Cabinet d'Architecte CIC et la Municipalité.

L'impatte financière globale serait de 263.365 Frs soit 26% du coût de l'opération.

Il est proposé d'abandonner le projet d'achat réhabilitation de la maison JOUNEAU.

L'OPAC serait disposé à faire une dotation en Fonds propre à hauteur de 50.000 Frs. Parallèlement, la commune s'engagerait à ne plus vendre la partie de l'immeuble VIERFOND, devant être réhabilité en logement mais à le louer en bail emphytéotique (pendant l'amortissement du prêt) : gain pour l'Office, concession pour la Commune - 66.000 Frs.

La Commune devrait également prendre en charge les travaux de VRD ainsi que l'aménagement de la cour partie arrière, coût : 50.000 Frs.

Le Conseil poursuivant sa volonté de conserver un commerce de première nécessité dans le Bourg, accepte ces propositions.

- Monsieur PAPET Claude, titulaire du poste d'agent d'entretien qualifié ayant demandé à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er Décembre 1993, le Conseil décide de supprimer ce poste et de créer un poste d'agent d'entretien.

- Les estimations de travaux d'éclairage d'une partie du terrain de football sont présentées : installations de raccordement de trois projecteurs de 1500 watts : 5.604 Frs TTC par la SARL GC ELECTRICITE.

D'autre part, il faudra prévoir le creusement d'une tranchée pour amener les cables électriques. L'érection du poteau sera réalisé gratuitement par la regie d'électricité.

Après accord, le Conseil charge le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

- Le Maire indique que l'Etat a donné son accord à hauteur de 60.399 Frs, le Département à hauteur de 17.790 Frs pour subventionner l'aménagement d'une aire de passage pour gens de voyage.

Il est rappelé qu'une demande de subvention avait également été déposée auprès de la Délégation à l'Action Sanitaire et Familiale (FAS). Celle-ci, demande le plan de financement du projet afin de pouvoir positionner son niveau de subventionnement.

- Le Conseil décide d'instituer une redevance de raccordement au réseau d'assainissement communal de 700 Frs.

Cette redevance sera perçue une seule fois lors du raccordement au réseau de tous nouveaux usagers.

- Le Maire informe le Conseil que Maître MUNAUX, Syndic de la liquidation judiciaire de Monsieur SIRE Dominique a été autorisé par le juge commissaire à vendre à la commune la parcelle de terre cadastrée G 234 au lieu-dit Les Vignes d'une superficie de 82 ares 25 centiares pour la somme de 26.000 Frs.

- La Commission Communale d'Aménagement Foncier a été complétée par arrêté du préfet en date du 27 Juillet 1993 :

. Représentant du Conseil Municipal
Madeleine BALOGE

. Représentant du Conseil Général
Lionel HUGUET

. Personnes qualifiées en matière de protection de la nature : **Daniël ROUSSEAU et Robert BONNEAU**

- L'Etat ayant donné son accord d'attribution d'une subvention au titre de la DGE (25.661 Frs sur un montant de travaux estimé HT à 85.536 Frs) pour la reconstruction des sanitaires publics du Bourg, le Département ayant accepté de subventionner la construction d'un abri-bus au même lieu (3.000 Frs pour un montant HT de 26.664 Frs), il est nécessaire de désigner une liste d'artisans afin de procéder à la passation de marchés négociés pour la réalisation des travaux.

Sont désignés :

- . SARL GAILLARD Jean - GARRAT Jean-Claude
- . GABORIT Michel
- . MIMAULT Frères
- . EURL gendron François

- Le Maire informe le Conseil de la rencontre avec Monsieur HURAUULT, propriétaire de la ferme des RUFFINIERES, concernant le ravinement dans une de ses parcelles lors des fortes précipitations de Décembre 1992.

Il a été convenu de combler le ravinement par quelques camions de terre.

SEANCE DU 10 NOVEMBRE :

- Le Maire expose au Conseil l'avant-projet élaboré par la DDA concernant la pose d'un réseau d'assainissement au village de la Gaud qui compte dans la population agglomérée du Bourg. L'opération est estimée à 410.000 Frs TTC.

Ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 30% du montant des travaux TTC.

Le Conseil charge le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général.

- Mise à disposition des Départements des services déconcentrés du Ministère de l'Equipement : Le Conseil se déclare favorable à tenter l'expérience d'une partition des 11 subdivisions actuelles en 7 subdivisions "Etat - Commu-

nes" placées sous l'autorité fonctionnelle du Directeur Départemental de l'Équipement et 3 subdivisions placées sous l'autorité du Président du Conseil Général, moyennant que dans cette nouvelle organisation, les communes puissent conserver un service de qualité dans toutes les missions confiées à la DDE sans que le coût en soit augmenté.

- Devant l'augmentation du nombre d'enfants à l'école, il est impératif d'acquérir une table et quatre chaises pour la cantine (936 Frs TTC) ainsi que quatre chaises pour l'école (1.250 Frs TTC).

Il est également décidé de faire confectionner un casier porte-serviettes pour la cantine ainsi qu'une armoire de rangement destinée à la garderie (2.360 Frs et 4.174 Frs par l'entreprise GARRAT).

- Le Conseil décide de confier l'étude d'aménagement de l'ancienne grange à la salle des fêtes à l'Agence Technique Départementale.

SEANCE DU 22 DECEMBRE :

- Le Conseil accepte de signer la convention de prestations de services avec l'OPAC 86 concernant l'aménagement du commerce.

- Le Conseil décide d'accorder la garantie de la commune pour le remboursement de l'emprunt PLA contracté par l'OPAC 86, d'un montant de 420.000 Frs auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 18 mois de préfinancement suivi d'une période d'amortissement de 32 ans.

- Le Conseil décide de louer à bail commercial à Monsieur Henri BOUGEY, pour une durée de 9 ans, le local du Centre Bourg après rénovation ,moyennant un loyer mensuel de 1.300 Francs.

- Le conseil décide de faire l'acquisition d'un jeu éducatif (le parcours de jungle) destiné aux enfants de la maternelle

au prix de 13.000 Frs TTC.

- L'Agence Technique Départementale n'ayant pu répondre favorablement, faute de temps, l'étude d'aménagement de la grange face à la salle des fêtes à été confiée à Monsieur LEBRUN, architecte à POITIERS.

. Le montant des travaux HT est estimé à 89.715 Frs.

. Le Conseil décide qu'un dossier de demande de subvention soit déposé à la Préfecture pour une subvention DGE.

- Le Maire expose qu'il a été contacté par Monsieur Albert DABIN qui est vendeur de l'Ile plantée de peupliers en face du camping.

Après avoir considéré l'estimation des domaines pour le terrain et de l'ONF pour les peupliers, le Conseil décide de proposer la somme de 68.000 Frs pour l'acquisition.

- Rémy VIERFOND et Jacky GAULT en temps que titulaires, Jean MARECHAL et Roland FRUCHARD en temps que suppléants sont désignés comme délégués de la commune auprès de la Communauté de Communes du Pays Mélusin. ■

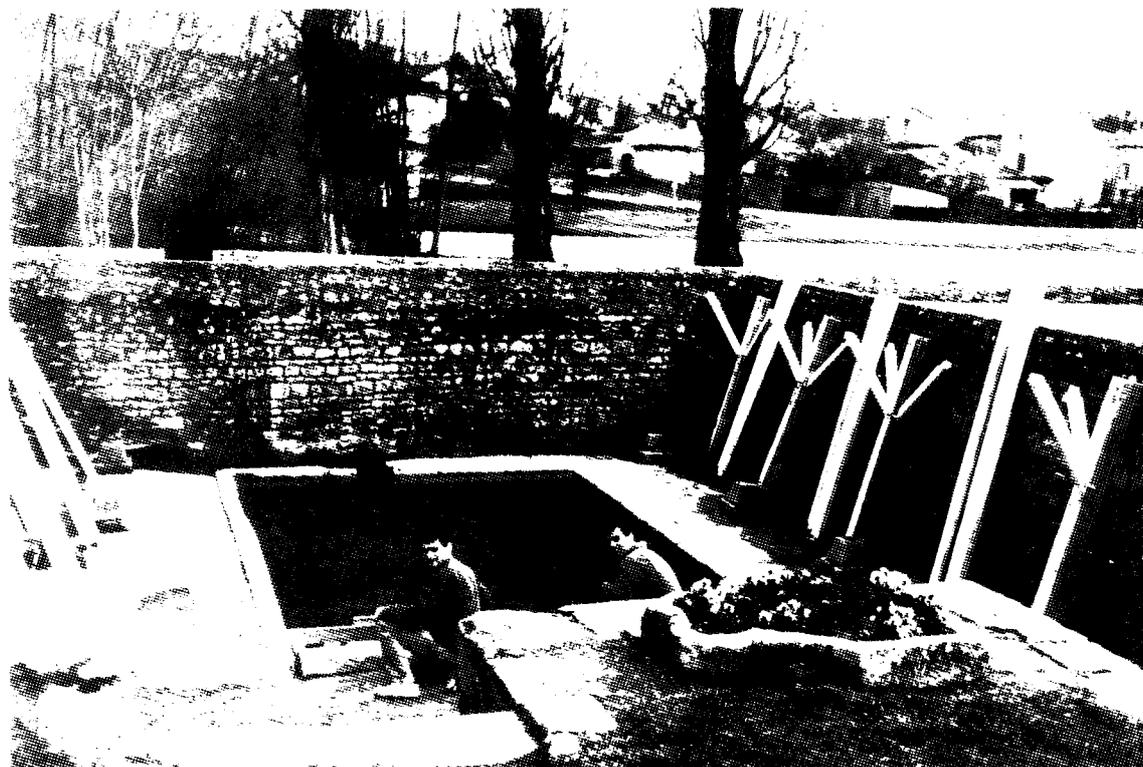
00

AU FIL DES JOURS...



Terrassement de l'aire de petits jeux (Avril 1993) ▲

Le Lavoir en cours de réfection (Avril 1993) ▼





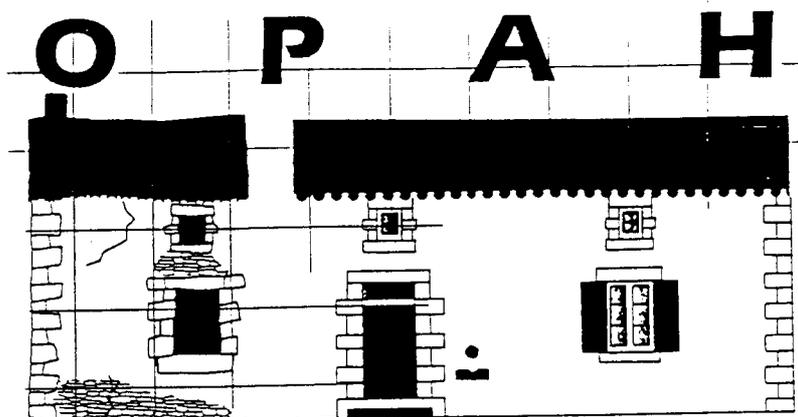
Le Lavoir restauré (Mai 1993)



Image insolite : Le Guerliguet sur la Vonne (Septembre 1994)

Les amateurs du cinéma dynamique pourront revoir cette image au parc du Futuroscope.

En effet, ce matin de Septembre, une séquence du film "Vienne Dynamique" qui sera projeté au cours de l'année, au parc de l'image, a été tourné sur le plan d'eau du Pont par la société de production SALIGNA AND SO ON.



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Attention : L'Opération d'Amélioration de l'Habitat du canton de LUSIGNAN est entrée dans sa dernière année d'existence.

Jusqu'au 31 Décembre 1994, vous pouvez encore bénéficier de subventions intéressantes pour rénover votre maison, que vous l'occupiez, qu'elle soit louée ou vacante.

Il ne vous reste que 10 mois pour profiter des mesures d'accompagnement communales

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, UNE ÉQUIPE
SE TIENT A VOTRE DISPOSITION EN MAIRIE.**

permanences :

Mairie de **JAZENEUIL**

: 1^{er} mercredi
de 10 h 45 à 12 h 00

... ASSISTANCE GRATUITE ...

ÉQUIPE CONVENTIONNÉE PAR LA COLLECTIVITÉ LOCALE

Vous aviez trois années pour profitez des aides : 1992 - 1993 - 1994 : Il ne vous reste plus que jusqu'à la fin de l'année 1994 pour bénéficier des subventions de l'Etat dans le cadre de l'O.P.A.H.

Profitez rapidement de cette opération, pour réaliser l'aménagement de sanitaires (W.C., douches, salles de bains), la mise en place d'un chauffage, l'aménagement de pièces, ou encore la réfection de votre toiture, etc...

Deux mesures d'accompagnement communales : Façades - Désinsectisation : En plus de cette aide, la Commune s'est associée à l'opération en y joignant des mesures d'accompagnement sans condition de ressources.

Façades : La Commune subventionne les rénovations de façades de maisons d'habitations (côté rue), à hauteur de 40 Francs le mètre carré, plafonné à 4.000 Francs.

Après l'acceptation de la déclaration de travaux, une convention sera établie entre la Commune et le particulier.

Désinsectisation : D'autre part, devant les problèmes provoqués par les insectes xylophages, la

Commune s'engage à participer aux frais de traitement, à hauteur de 35% du montant de la facture, avec un plafond de 4.000 Francs.

Alors n'hésitez plus. Tous les Mercredis de chaque mois, de 10H45 à 12H00, un responsable de l'O.P.A.H. vous recevra en Mairie, et vous orientera sur les possibilités de votre dossier.

Depuis le début de l'O.P.A.H. :

- 13 dossiers déposés par des propriétaires occupants ont été acceptés, correspondant à un montant total de travaux de 847.975 Frs pour un montant d'aide PAH de 119.016 Frs.

- 2 dossiers déposés par des propriétaires bailleurs ont été acceptés pour un montant de travaux de 1.055.740 Frs et un montant d'aide ANAH de 201.245 Frs.

Concernant les actions d'accompagnement communales, deux dossiers pour ravalement de façades ont été aidés pour un montant total de 3.168 Frs, ainsi que six dossiers désinsectisation pour un montant total de 22.327 Frs. ■

A PROPOS DE LA COLLECTE DES DECHETS

ORDURES MENAGERES :

Le ramassage des ordures ménagères a lieu tous les mardis courant matinée, dans le bourg, les cités, la Gaud et la Quinterie. Mieux vaut attendre le mardi matin pour déposer vos sacs d'ordures sur le trottoir afin qu'ils ne soient pas déchiétés par les chiens errants. Les sacs contenant du verre ne sont plus ramassés.

Dans les villages, la collecte se fait par container, vidés régulièrement tous les deux Mercredis. Il est obligatoire de ne pas vider directement les ordures dans les containers mais de les mettre au préalable dans des sacs poubelles fermés afin de ne pas souiller les containers et d'éviter les odeurs.

COLLECTE DU VERRE :

Des containers spéciaux sont mis à la disposition en différents points (Centre Bourg, Pinacle, Salle des fêtes, Cités). Nous rappelons qu'il est impératif de déposer les verres dans les bacs et non au pied de ceux-ci.

Si certains sont pleins à certains moments (ce qui est très rare) d'autres ne le sont pas, il suffit de les rechercher.

Donc plus aucun carton plein de bouteilles au pied des containers ; les bouteilles dans les containers !!

LA DECHETTERIE :

Suivant le succès de la collecte sélective du verre : 170 tonnes en 1992, 230 tonnes en 1993, le Conseil Syndical s'est engagé afin de réduire le volume de déchets mis en décharge, de progresser dans la collecte sélective par apport volontaire en construisant une déchetterie.

C'est un lieu aménagé destiné à recevoir les déchets non ménagers après triage.

Elle est ouverte depuis le 1er décembre 1993, est à la disposition des particuliers, des artisans et des entreprises et est ouverte tous les jours (sauf Dimanche) de 8H30 à 12H30 et de 14H00 à 18H00.

Des bennes facilement accessibles sont à votre disposition. Elles peuvent recevoir sélectivement : papiers, cartons, verres, ferraille, textiles, déchets verts.

Sont également collectées : les huiles de vidange, les vieilles batteries, les piles.

Un agent se trouve en permanence sur le site pour vous guider et vous conseiller.

TRIEZ PLUS - JETEZ MOINS -

JETEZ MIEUX



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MELUSIN

Le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) du Canton de LUSIGNAN était compétent principalement en matière de collecte des ordures ménagères, de développement économique (tourisme, formation, zone industrielle,...) et de travaux de voirie.

Il était composé de 12 agents :

- 3 administratifs
- 9 personnels techniques, dont 7 titulaires et 2 C.E.S.

Il a été transformé depuis le 1er Janvier 1994 en Communauté de Communes du Pays Méluvin. Les Conseils Municipaux des 9 communes du canton ont donné leur accord pour cette création dont l'objet est d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Chaque commune sera représentée par deux membres de son Conseil Municipal à l'instance délibérante qui sera le Conseil de Communauté composé de 18 membres titulaires et 18 membres suppléants.

Ainsi, chaque commune quelque soit sa population participe aux décisions de la Communauté de Communes.

Outre le renforcement de la structure à la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) ce qui représente un concours non négligeable pour l'Etat,

- La possibilité pour la collectivité de percevoir le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) l'année même de la réalisation de la dépense, ce qui allégera les frais financiers que supporte aujourd'hui le SIVOM.
- L'éligibilité à la Dotation de Développement rural qui permettra de bénéficier de financement d'Etat sur des produits ponctuels.

Les Conseils Municipaux ont décidé de transférer à la Communauté de Communes les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

1) Aménagement de l'espace :

- Etablissement d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement.

2) Actions de développement économique :

- Gestion de la zone d'activités économiques d'intérêt communautaire de la Pazioterie.
- Réalisation de supports d'informations pour la promotion de l'implantation des activités économiques sur la zone de la Pazioterie.
- Accompagnement des actions de l'association dite Office de Tourisme du Pays Méluvin, élaboration et promotion de la politique du tourisme dans la Communauté.

COMPETENCES OPTIONNELLES :

1) Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Collecte et traitement des ordures ménagères.
- Création et gestion de la déchetterie des Pins.
- Participation à toutes réflexions ayant trait à l'élimination des déchets et assimilés.

2) Politique du logement et du cadre de vie :

- Réalisation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
- Participation aux charges de la Mission d'Information sur la Formation, de la P.A.I.O. et de l'Atelier Pédagogique Personnalisé.
- Aide apportée à la banque alimentaire de la Vienne et à l'association cantonale d'Aide à Domicile en Milieu Rural, et réflexion sur la mise en place d'une politique sociale à caractère communautaire.
- Prise en charge des dépenses d'entretien et d'investissement incombant au propriétaire sur l'immeuble du centre de formation continue de "la Forêt".

3) Fonctionnement des équipements d'enseignements pré-élémentaires et élémentaires culturels et sportifs :

- Initiation aux langues dans les écoles pré-élémentaires et élémentaires.
- Fonctionnement de la classe de perfectionnement.
- Contribution aux charges de fonctionnement du centre aéré.
- Création, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

AUTRES COMPETENCES :

- Prestations d'élagage et de travaux divers pour les communes membres de la Communauté de Communes souhaitant en bénéficier, par convention de mandat.

- Participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement du Collège Jean MONNET de LUSIGNAN. L'exercice de cette compétence sera défini au cas par cas par convention entre chaque commune et la Communauté de Communes.

En conclusion, les missions du SIVOM subsisteront

mais seront transférées et exercées par la Communauté de Communes du Pays Méluin.

Sur le plan purement financier, la création d'une Communauté de Communes semble intéressante à double titre : volume de recettes plus important, donc possibilité d'actions plus développées, et meilleure régulation de fonds ce qui permettrait d'éliminer les problèmes chroniques de trésorerie rencontrés dans le SIVOM;

Par ailleurs, il est à noter que ce regroupement ne doit pas engendrer de charges supplémentaires, ni pour les contribuables, ni pour les communes. ■

POINT D'AVANCEMENT DU PROJET DE REMEMBREMENT

Certaines personnes ont manifesté le désir de publication d'un résumé du compte-rendu de la réunion de la
Commission Communale d'Aménagement Foncier
du 2 Décembre 1992.

L'installation de la Commission Communale d'Aménagement Foncier, ne constitue nullement une démarche visant à imposer une opération qui rencontre des oppositions manifestes.

Son rôle premier est de procéder à l'enquête dans les formes légales, et de conclure à la poursuite ou à l'abandon du Remembrement.

Lors de sa première réunion, se sont exprimés tour à tour :

- Le Maire de la commune pour rappeler que le Conseil Municipal y voit le moyen d'améliorer les structures, d'aménager l'environnement, de stopper les arrachages désordonnés des haies.
- Les cultivateurs opposants qui redoutent un surcroît de frais inopportun dans la conjoncture agricole présente, contestent son utilité en raison des regroupements de parcelles déjà réalisées.
- Les défenseurs de l'environnement qui en refusent les conséquences dommageables inévitables, avec l'arrachage

de haies et bosquets, le bouleversement du cadre de vie de tous les habitants.

Le Directeur Départemental de l'Agriculture était venu personnellement apporter des réponses aux préoccupations des uns et des autres :

- Concernant les coûts du Remembrement : avec le concours du Conseil Général, les travaux du géomètre sont pratiquement gratuits. Les travaux connexes bénéficient d'une subvention du Département de 30% ; leur volume est décidé par la Commission Communale.

- En matière de protection de l'environnement, les textes réglementaires et la pratique courante ont beaucoup évolué.

Les Commissions Communales savent s'y montrer attentives et réattribuent volontiers à la commune les emprises nécessaires à la replantation de haies coupe-vent.

Depuis 1976, les études d'impact sont obligatoires. Elles décrivent l'état initial et formulent les recommanda-

.../...

tions pour orienter la restructuration parcellaire, signaler les zones d'intérêt particulier à sauvegarder et les contraintes à respecter.

Le représentant du Conseil Général a précisé que l'étude d'impact concernant JAZENEUIL était lancée et qu'elle pourrait être remise en Avril prochain vraisemblablement.

Dans ces conditions, la Commission a estimé

primordial de permettre à tous les intéressés d'en prendre connaissance avant de se déterminer, et elle a décidé de reporter à une date ultérieure l'organisation de l'Enquête sur l'opportunité du Remembrement.

Le Président

Michel PETOIN ■

Depuis, suite à la loi du 28 Janvier 1993, la Commission Communale d'Aménagement Foncier, a été complétée par arrêté du Préfet en date du 27 Juillet 1993 comme suit :

- Monsieur Lionel HUGUET, Représentant le Conseil Général.
- Madame Madeleine BALOGE, Représentant le Conseil Municipal.
- Messieurs Guy ROBERT et Daniel ROUSSEAU, en tant que personnes qualifiées en matière de Protection de la Nature.

L'étude d'impact a été confiée au bureau d'étude **LOUEST AMENAGEMENT**, celle-ci est maintenant terminée, le rapport devant être présenté lors de la prochaine réunion de la Commission fixée au 1er Mars.

Ce rapport peut être consulté par tous, aux heures d'ouverture de la Mairie.

Lors de cette même réunion, un géomètre doit être désigné. Il sera en convention limitée avec le Département.

Son rôle sera de réaliser, en relation avec la Commission Communale qui sera également composée ce jour là, l'étude du volet foncier devant aboutir à l'enquête

publique.

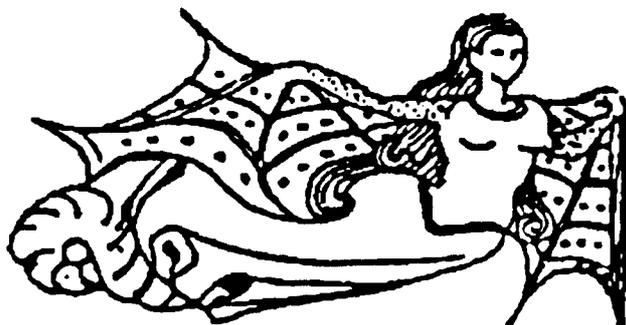
Lors de l'enquête publique, chaque citoyen de la Commune aura le loisir de venir exprimer son désir de voir se concrétiser ou de refuser une opération de remembrement sur la partie Sud, Sud-Ouest de la commune.

Ce n'est qu'après le dépouillement de cette consultation légale que sera prise la décision de continuer ou d'abandonner la procédure.

Il n'y a donc à ce jour aucune décision définitive de prise comme ont bien voulu le faire croire certains médias. ■

000

TOURISME EN PAYS MELUSIN



Annie CORNUAU

Animatrice "Culture et Tourisme"
SIVOM

- Visites et balades "découvertes" l'été
- Excursions groupes
- Actions culturelles et touristiques

OFFICE DE TOURISME DU PAYS MELUSIN

Centre André Léo
Les Promenades
86600 LUSIGNAN
Tél. : 49.43.61.21
Fax : 49.43.75.64

Maria-Sol GRIFFIER

Secrétaire-Hôtesse

Nathalie GRIVET

Secrétaire-Hôtesse

- Accueil informations
- Billetterie SNCF

L'Office de Tourisme du Pays Mélusin ayant pris une nouvelle étoile cette année, est maintenant classé 2 étoiles.

Le Conseil Syndical du SIVOM ayant voulu privilégier la mise en place d'un outil performant de promotion du canton, l'activité de l'Office de Tourisme est en hausse : 2146 visiteurs adultes nous ont rendu visite de Janvier à Août 1993. leur nombre a doublé en Juillet et augmenté de 12% en Août par rapport à l'année 1992.

Les demandes de renseignements ont progressé de façon notable pour les hébergements et les renseignements pratiques. La clientèle étrangère principalement Hollandaise et Anglaise, représente 25% des demandes de renseignements en Juillet et 17% des demandes en Août.

Les ballades découvertes de l'été ont recueilli un bon succès.

L'Office de Tourisme a monté un itinéraire de deux jours en Pays Mélusin pour le millionième visiteur 1993 du Futuroscope (visite, hébergement, restauration). Ce produit qui a donné une grande satisfaction va être commercialisé par le Département en 1994.

Une démarche originale de développement culturel et touristique en Pays Mélusin.

.../...



La Vonne

"Rivière, peignée d'herbes
et de sortilèges..."

m

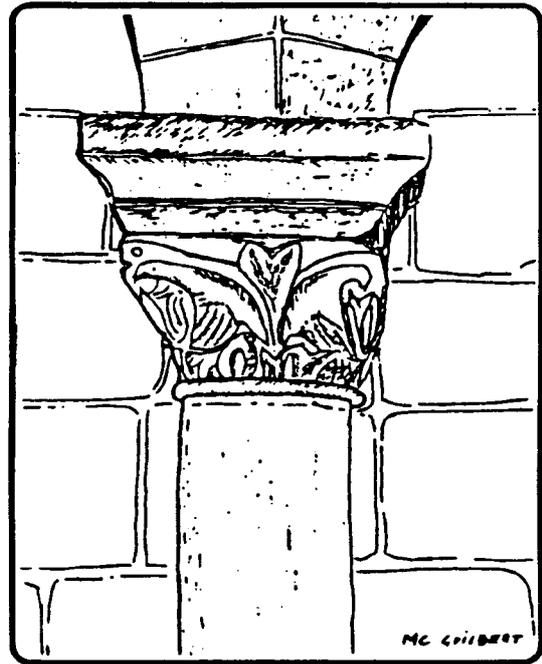
En 1992 - 1993, les Ministères de l'Agriculture, de la Formation Professionnelle et du Tourisme avaient financé une formation territoriale expérimentale du développement.

Cette formation a été menée par le CFPPA de VENOURS sous la responsabilité de Françoise LECHANJOUR.

15 stagiaires ont suivi cette formation sur le canton dont pour notre commune : Thierry BILLEROT, Christine BARDEAU, Marie-Ange RIQUET.

La fin de stage s'est concrétisée par la réalisation d'un guide "Saviez-vous qu'en Pays Mélusin".

Ce guide très bien illustré par Madame Marie-Claire GUILBERT de CELLE L'EVESCAULT et par Monsieur Marc MEYER du lycée agricole de VENOURS est en vente à la Mairie ainsi que chez Henri BOUGEY au prix de 15 Frs. ■



Jazeneuil

*"Et des colonnes, en ces temps-là,
naissaient des inflorescences de pierre"
m*

OFFICE DE TOURISME DU PAYS MELUSIN

2 ETOILES

LUSIGNAN

Tél. : 49.43.61.21

Fax : 49.43.75.64

... OUVERTURE ...

. Du 15 Septembre au 1er Mai

Lundi de 14H30 à 18H30

Mardi au Vendredi de 10H00 à 12H00 et de 14H30 à 18H30

Samedi de 9H30 à 12H30

. Du 1er Mai au 15 Septembre

IDEM

+ Samedi et Dimanche de 15H00 à 18H00

ECOLE PRIMAIRE

Le personnel de l'école primaire compte 3 instituteurs et une A.S.E.M. (Aide Spécialisée des Ecoles Maternelles).

- Directrice : Mme GAULT qui enseigne dans la classe maternelle.

- Adjoints : M. BARRICAULT qui vient de MAGNE où il exerçait en classe unique et qui est responsable de l'enseignement aux cours préparatoire et cours élémentaire 1ère année.

M. BROSSARD chargé des CE2, CM1, CM2.

Melle TAVEAU : ASEM.

L'effectif total qui était de 65 élèves à la rentrée, baisse légèrement, baisse due à des mouvements de population.

Actuellement, l'école compte 60 élèves ainsi répartis :

MATERNELLE

- . Petite section 2 et 3 ans : 14 enfants
- . Moyenne section 4 ans : 5 enfants
- . Grande section 5 ans : 9 enfants

ELEMENTAIRE

- . Cours préparatoire : 7 enfants
 - . Cours E11 : 5 enfants
 - . Cours E12 : 3 enfants
- . Cours Moyen 1 : 8 enfants
- . Cours Moyen 2 : 9 enfants

Dans le cadre de l'aménagement de la cour côté maternelle, une étroite collaboration entre les enseignants, les parents et la municipalité a permis d'offrir aux enfants

dès la rentrée de Septembre, un mur d'évolutions en trois parties comprenant : buses, poutres, marches, plan incliné.

Cette structure va être complétée aux vacances de Février par l'installation d'une "tour de jungle" avec échelles, filet, pont à bascule, glissière... Ainsi, les enfants bénéficieront d'un cadre riche, indispensable à leur épanouissement et au bon développement de leurs capacités tant physiques qu'intellectuelles.

Des sanitaires neufs ont été construits améliorant le confort des enfants (ils sont chauffés) et équipés de deux lavabos.

La destruction des anciens a permis d'agrandir le préau, très apprécié les jours de pluie.

Dans le cadre du projet d'école, la classe de Monsieur BROSSARD a découvert le Parc du Futuroscope du 3 au 7 Mai 1992.

Tous les enfants ont pu assister à un spectacle de marionnettes de qualité et à celui du Cirque PINDER.

Ils ont également participé à une matinée contes et musiques du Poitou animée par Madame BARILLOT.

Certains projets pour l'année scolaire en cours se sont déjà concrétisés comme la visite des ruines gallo-romaines de SANXAY et de la tuilerie VICTOT. D'autres vont l'être d'ici peu...

Ces classes découvertes permettent aux enfants de découvrir leur environnement immédiat mais aussi des milieux de vie différents du leur.

Elles sont toujours enrichissantes.

La Directrice
Marthe GAULT ■

CLASSE FUTUROSCOPE

Durant l'année scolaire 1992-1993, les élèves de CE2 - CM1 et CM2 sont allés en classe découverte au Futuroscope.

Ce séjour, financé par les familles, la commune et l'A.P.E. s'est déroulé du 3 au 7 Mai 1993.

La classe était hébergée à l'hôtel du Futuroscope où elle bénéficiait d'une salle de classe.

Le projet pédagogique pluridisciplinaire permet aux élèves de mettre en pratique différentes compétences parmi lesquelles :

- Visiter le parc, découvrir les différents moyens de communication et analyser les différents films présentés.
- Elaborer un film fiction en vidéo pour lequel les enfants ont dû s'initier aux principes de base de la vidéo et de la mise en scène (écriture, plan de travail et réalisation).

- Visiter POITIERS, ville historique et faire ainsi la comparaison entre les architectures très différentes les unes des autres.

- Appréhender la vie de groupe et pouvoir en accepter les plaisirs et les contraintes...

De retour à JAZENEUIL, les enfants ont pu faire la synthèse de toutes les informations recueillies et les transmettre à leurs familles sous forme d'une exposition et de la projection du film réalisé durant le séjour. D'autre part, chaque enfant a conçu un album souvenir de ce séjour.

Nous espérons, au cours de l'année, pouvoir représenter l'exposition dans un lieu où elle sera visible de tous.

Thierry BROSSARD ■

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Au cours de ses séances, le Conseil a donné son avis sur :

- 13 dossiers d'aide médicale gratuite,
- 4 dossiers d'hospitalisation,
- 1 dossier d'allocation compensatrice pour tierce personne,
- 1 dossier d'aide ménagère,
- 1 dossier pour un placement en CAT,
- 2 aides de voyages scolaires.

AUTRES ACTIVITES DU C.C.A.S. :

- Une fois par mois environ, une distribution qui provient de la banque alimentaire est faite aux personnes ayant actuellement quelques difficultés.

- L'accueil au nom de la Municipalité de 11 nouveaux nés sur la commune. A quatre familles dont c'était le premier né, il a été offert le livre de Laurence PERNOUD "J'élève mon Enfant". Aux sept autres familles, un album de bébé.

- Le Vendredi 2 Avril dans le cadre des "causeries du

C.C.A.S." le Docteur BESSON est venu nous entretenir de " la depression" et " de sa "prise en charge, en particulier chez les personnes âgées".

Sujet vaste, qui touche bien des familles. Ne pas infantiliser une personne âgée, continuer à lui dire toute la vérité, la considérer toujours avec dignité. Cette causerie fut très intéressante et éducative, nous remercions le Docteur BESSON de nous avoir consacré une soirée.

- Le 18 Juin : Accueil de "La Chorale de Vivonne". Ce fut un plaisir pour tous de les écouter et de les rencontrer, et nous les espérons une prochaine fois.

- Le 27 Novembre : Déjeuner annuel "des Aînés Ruraux" de notre commune, près de 120 couverts, le menu ci-joint, était excellent et confirme le talent de nos cuisinières.

Merci à elles et aux serveuses. Merci aussi à la troupe d'Olté d'Aut' Fé qui est venue au dessert, jouer les nouvelles tribulations de Noré et sa Justine, de Firmin et la Louise, dans "le permis de conduire".

.../...



La Vonne

"Rivière, peignée d'herbes
et de sortilèges..."

m

LES AINES RURAUX DE JAZENEUIL

La cave
Sauvignon
Cuvée BOISSET
Vouvray

REPAS DU 27 NOVEMBRE 1993

Apéritif

*

Potage de Légumes
Pain de Poisson

*

Poule au Blanc Forestière
Salade

*

Plateau de Fromages

*

Tarte aux Poires
Clémentine

*

Galette Poitevine

Café - Liqueur

... Prochaine causerie-Rencontre ...

Vendredi 15 Avril - 20H30
Salle des Fêtes de JAZENEUIL

Le Docteur BOUCHERONDE viendra nous entretenir de :

"L'Eau et de la Pêche"

Après avoir entendu parler des enfants, après avoir entendu parler des personnes âgées,
nous vous proposons cette année,
un sujet qui traite de la nature et d'un loisir,
un sujet , qui devrait toucher toutes les générations, surtout en sachant
combien est passionné et sera captivant notre causeur.

- NE MANQUEZ PAS CETTE SOIREE -

SERVICE SOCIAL-SANTE

Service d'aide à domicile en milieu rural (ADMR)
Ce service comprend les aides ménagères, les aides
familiales, les auxiliaires de soins).

Se renseigner près de :

. Madame BALOGE - 49.53.50.26

ou de

. Madame de CLERCQ - 49.43.35.80

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Un choix important de livres vous y attend : que vous soyez intéressés par les romans classiques, par les romans policiers ou de science fiction, que vous ayez envie de découvrir de nouvelles régions ou contrées, de nouvelles recettes de cuisine, vous trouverez à coup sûr l'ouvrage désiré dans les rayons de la bibliothèque.

Pour les plus jeunes, des albums, bandes dessinées, documentaires et romans sont à leur disposition.

Un choix important de cassettes audio vous est également proposé : musique classique, variétés françaises, étrangères, chants et contes pour enfants.

Des livres pour adultes sont également proposés sur cassettes pour les personnes ayant des problèmes d'acuité visuelle.

La Bibliothèque Départementale de Prêt assure le renouvellement de ces ouvrages trois fois par an. Certains sont en dépôt permanent (Dictionnaires, Encyclopédie Générale) et peuvent être consultés sur place.

L'inscription ainsi que le prêt des ouvrages sont gratuits.

Un recueil des poèmes de Monsieur Marcel POUPARD a également été déposé à la bibliothèque. Monsieur POUPARD était agriculteur à la Sagrie de JAZENEUIL et nous décrit dans cet ouvrage les moments forts de sa vie.

... HORAIRES D'OUVERTURE ...

Tous les Mardis
de 16H15 à 17H15

Le 1er et 3ème Samedi du mois
de 11H00 à 12H00

Maryse BILLEROT ■

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES—

Il est de tradition dans la commune de JAZENEUIL de récompenser tous les ans les lauréats du concours des maisons fleuries.

Cette oeuvre collective reçoit une récompense que la municipalité accorde à ceux qui fleurissent leurs maisons et qui s'inscrivent pour participer au concours.

Pour cete réalisation, le Conseil Général étant venu visiter notre village a remarqué son effort pour l'embellissement et nous a décerné un prix.

Cette année, le fleurissement du Pont avec des jardinières de chaque côté a été particulièrement réussi et souligne le charme de notre village.

Nous sommes heureux que les boutures d'hortensias de Monsieur Georges GAULT soient bien prises. Nous nous réjouissons d'avoir cette rangée d'hortensias à l'entrée de notre village en signe de bienvenue.

Notre souhait serait que l'hortensia gagne de plus en plus le bourg, comme l'Ile de Ré a ses roses trémières, JAZENEUIL aurait ses hortensias.

Nous devons remercier principalement Monsieur Georges GAULT pour son dévouement à l'entretien et l'arrosage de nos fleurs.

De toute façon, inscrivez-vous au concours qui est ouvert à tous et permet de voir que d'année en année, de plus en plus de gens s'intéressent à notre village en lui apportant une petite touche personnelle.

Pour attribuer une note générale à chacun, la commission à beaucoup de mal et est obligée de s'appuyer sur certains critères bien définis :

- Les balcons et les cours,
- Les abords fleuris des maisons très visibles de la rue,
- Les cours de ferme et leurs abords,
- L'embellissement de la voie publique du bourg et des villages.

Une réception a été organisée le 3 Décembre à l'occasion de la remise des prix. En 1993, 19 familles ont participé à ce concours et se sont vues remettre des bons d'achat pour récompenser leurs efforts.

Martine DELAVAUULT ■

COMMUNIQUE DE LA GENDARMERIE DE LUSIGAN—

Les vols et escroqueries au préjudice des personnes âgées sont encore trop nombreux. les auteurs utilisent la ruse, les fausses qualités pour arriver à leurs fins. Pour limiter les vols, respecter les conseils ci-après :

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- Garder à son domicile de fortes sommes d'argent,
- Laisser entrer des démarcheurs ou personnes inconnues même si elles semblent sympathiques, même chose en ce qui concerne les gens se réclamant de l'EDF du TELEPHONE du service des EAUX de la POLICE et que vous ne connaissez pas.
- Donner des renseignements au téléphone sur votre situation (maladie, etc...).

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Prévenir la gendarmerie si une personne insiste pour entrer (téléphoner en utilisant le 17),
- Relever éventuellement le numéro d'immatriculation du véhicule utilisé, sa couleur, sa marque,
- Lors d'une absence prolongée de votre domicile, le signaler à la gendarmerie.

**N'OUBLIEZ PAS
CELA N'ARRIVE PAS QU'AUX
AUTRES...**

L'Adjudant PELLETIER ■

LE LOGIS DE LA COUR

1993 a été l'année du développement.

L'activité Accueil des Groupes Restauration a eu une croissance importante.

En 1992 nous avons servi 810 repas, en 1993 nous en avons servi 4900.

En 1992 nous avons eu 270 nuités, en 1993 nous en avons eu 2100.

Cette progression est due à "L'Effet FUTUROSCOPE" et pour 1994 cela sera plus important compte tenu des réservations que nous avons déjà enregistrées.

Toujours dans le sillage du FUTUROSCOPE, une association "BALLADE MELUSINE" s'est créée pour accueillir des enfants dans le cadre des classes Futuroscope.

Le Logis de la Cour sera partenaire de cette association pour l'hébergement.

En matière d'emploi nous avons maintenu notre nombre en Contrat Emploi Solidarité, c'est à dire une dizaine.

Un de ces C.E.S. a été transformé en Emploi Consolidé sur 5 ans pour peut-être se concrétiser par une embauche définitive.

Pour les résidents du Logis de la Cour, nous avons réalisé la construction d'un atelier pour l'activité de sous-traitance. Cela nous permet d'avoir un éventail d'activité plus important pour les résidents.

Ainsi nous sortons de la routine dans le travail.



JAZENEUIL AU TEMPS D'ASTERIX

Le Père Camille de la Croix, Jésuite né en Belgique en 1831, Professeur au Collège de POITIERS s'intéresse aux fouilles archéologiques à partir de 1877. Il était admiré pour ses découvertes des Thermes romaines de POITIERS en 1878, de l'Hypogée Martyrium des Dunes en 1879, et du Balnéaire de JAZENEUIL en 1880, nous rappelle Monsieur Guy PILLARD dans son livre

"Les ruines d'Herbord" (Edition du Terroir), qu'avait-il donc trouvé à JAZENEUIL ?...

Nous pouvons prendre connaissance de ces découvertes dans un article de l'Almanach Paroissial de JAZENEUIL de l'année 1937. Ci-joint, le texte et ses références "Les Antiquités Gallo-Romaines de JAZENEUIL".

O

Les Antiquités Gallo-Romaines de Jazeneuil

RÉSULTAT DES FOUILLES FAITES PAR LE R.P. DE LA CROIX du 11 Octobre 1880 au 12 Février 1881

Le 13 août 1874, à la séance tenue par les membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest, on donnait communication « d'une intéressante notice sur les souterrains de la Grotte des Fées, d'où sort la belle source de Jazeneuil ». Cette notice, due à M. Vaugcois, notaire à Lusignan, membre de la Société, se terminait par une demande de « quelques fonds pour faire des fouilles (1) ».

C'est vraisemblablement à la suite de cette communication que le savant Père de la Croix, qui venait de découvrir sa vocation d'archéologue, entreprit des fouilles qu'il poursuivit du 11 octobre 1880 au 12 février 1881.

Il en fit connaître les résultats à la réunion des « Sociétés Savantes » tenue à Paris le 20 avril 1881. La Revue des Sociétés savantes des Départements, 7^e série, t. VI, p. 354, les résume dans les termes suivants :

« Le P. de la Croix, conservateur du Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, dépose sur le bureau des plans de fouilles sur lesquels il donne verbalement quelques détails : elles ont eu lieu à Jazeneuil, village situé sur la Vonne, à 28 kilomètres de Poitiers. Les fouilles pratiquées sur les deux rives de ce cours d'eau, dans un espace de 2.700 mètres de longueur et de 800 mètres de largeur, ont révélé des *substructions* que le P. de la Croix attribue aux trois premiers siècles, pour la rive gauche, et aux 5^e et 6^e siècles pour la rive droite.

Les fouilles de la rive gauche ont mis à jour :

1° Deux galeries taillées dans le roc au pied de la rive d'un rocher, à quelques mètres au-dessus du niveau de la rivière : l'une a 48 m. 50 de longueur, l'autre 51 mètres. La première, plus élevée de 3 m. 46 que la seconde, laisse échapper une source ;

2° Un aqueduc de 900 mètres de longueur, à fleur de terre, sur le flanc du coteau, traversant la voie romaine et aboutissant à une piscine ;

3° Une piscine rectangulaire de 34 m. 55 et de 8 m. 75 de côtés et 0 m. 84 de profondeur ;

(1) Bulletin de la Société, T. XIV (1874-1876), page 82.

O

4° Dans le voisinage de cette piscine, à gauche, un petit bâtiment avec deux aires de niveau différent ;

5° A droite, à 110 mètres de distance, les fondations d'un bâtiment rectangulaire de 14 m. 60 de longueur sur 7 m. 25 de largeur, sans mur de refend ;

6° A droite de cette construction, à 137 mètres, des *substructions rectangulaires* de 7 m. 46 sur 9 m. 65, avec trois divisions intérieures ;

7° A droite de cette dernière, une autre *substruction* de 9 m. 10 sur 6 m. 60, divisée en deux parties inégales.

Tous ces bâtiments étaient parallèles à la rivière : ils ont été détruits par le feu, probablement au 1^{er} siècle ou au commencement du 5^e.

Sur la rive droite, à partir du gué auquel arrive la voie romaine, on a constaté la présence de trois murs de même date que les *substructions* de la rive gauche, faisant partie d'une construction détruite à la même époque. Les matériaux paraissent avoir servi à élever un édifice complet dont le P. de la Croix a retrouvé les divisions intérieures, les aires d'appartements, les murs de clôture et un petit balnéaire. Il se propose de continuer ces fouilles, afin de pouvoir arriver à formuler ultérieurement une explication de ces ruines.

Le P. de la Croix entretient ensuite la question d'une découverte faite par lui à Saunay... Les fouilles... ne sont encore que commencées... »

D'autre part, le Bulletin des Antiquaires de l'Ouest, année 1881, page 217, donne le texte suivant :

« Le R. P. de la Croix fournit quelques détails sur les fouilles de Jazeneuil, qui sont maintenant terminées, et présente, à l'appui de ses indications, un plan géométrique (1) qu'il a dressé lui-même sur le terrain. Il a complètement restitué l'aqueduc qui conduisait les eaux de la source de la Grotte des Fées à un établissement romain, où ces eaux étaient reçues dans un vaste bassin, qui avait disparu sous l'amoncellement des terres. Cet établissement pouvait être, d'après le P. de la Croix, un centre religieux élevé dans le voisinage d'un bois sacré. Il était situé sur la rive gauche de la Vonne.

Sur la rive droite, et un peu en aval, d'autres recherches ont fait découvrir un autre établissement tout à fait distinct du premier, comprenant des constructions édifiées sur un plan régulier et un petit balnéaire. Le R. P. de la Croix pense qu'il se trouve là en face d'un ancien monastère chrétien, dont la date pourrait être reportée jusqu'au 5^e ou 6^e siècle. x

(1) Conservé aux Archives Départementales.

Malheureusement le Père de la Croix, faute d'argent interrompit les fouilles de JAZENEUIL, et elles furent comblées, car, il avait pressenti qu'il devait exister à SANXAY, des découvertes beaucoup plus importantes à faire, ce qui fut une réalité.

Dans ce même Almanach, nous avons lu avec grand intérêt, la description des établissements religieux de JAZENEUIL, dont nous vous faisons part.

constructions presque disparues peuvent resurgir à nos yeux....

"Objets inanimés, avez-vous donc une âme".

Comment ne pas évoquer par elles, toute cette longue chaîne d'hommes, de femmes, d'enfants qui avant nous, ont connu notre rivière, notre terre, y ont vécu et nous ont laissé au fil des siècles des vestiges de leur vie et de leurs croyances.

En vous promenant dans JAZENEUIL, toutes ces

Monique de CLERCQ ■

Les Établissements Religieux de Jazeneuil

Le « Grand-Gauthier » précédemment cité, et les « Pouillés » qui l'ont complété ou modifié par la suite, utilisés par Beauchet-Filleau dans le « Pouillé du diocèse de Poitiers » (Oudin 1868, p. 286) auquel s'est référé M. Rouillé, nous apprenons qu'il y avait à Jazeneuil, qui dépendait de l'archiprêtre de *Sanxay* (Sanxayo) :

1° Une église dédiée à saint Jean-Baptiste dont le patron était le prieur de Lusignan (dès 1278). A la visite faite en 1769 de 257 paroisses par ordre de l'évêque, elle comptait 409 communicants, plus un cinquième de protestants ; le Pouillé de 1782 mentionne 500 communicants.

2° a) La Chapelle de l'Aumônerie de saint Antoine, qui avait charge de « cinq messes aux jours les plus prochains des fêtes annuelles et patronales » ; elle avait un revenu de 80 livres à la visite de 1769. Elle avait pour « présentateur » (personne ayant droit de présenter le clerc qui recevait le bénéfice) le sous-doyen de la cathédrale (Pouillé, 1782).

b) La Chapelle de « saint Antoine au cimetière », dont le revenu était de 30 livres : « il ne s'y fait pas de service » lors de la visite de 1769. Elle avait pour présentateur le seigneur de la Vau de Breuil (P., 1782).

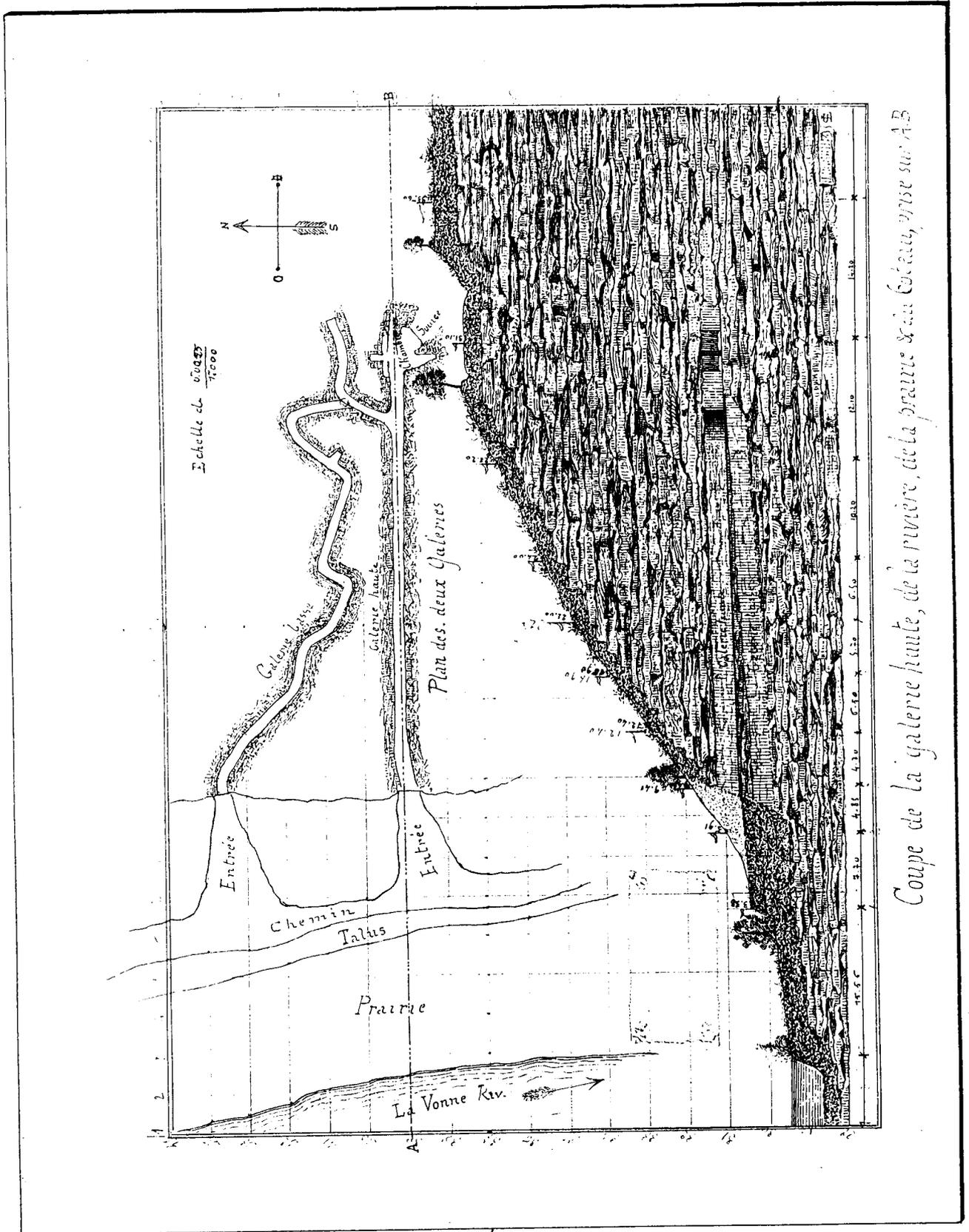
3° Deux prieurés. — a) Celui de « Jazanolium » ou de « Jazenuz », comme écrit le Pouillé des abbayes », par lequel nous savons que le présentateur en était l'abbé de la Chaise-Dieu, au diocèse de Clermont. Le P. de 1648 lui mentionne 1.200 livres de revenu, et la visite de 1769 mentionne 670 livres et la charge

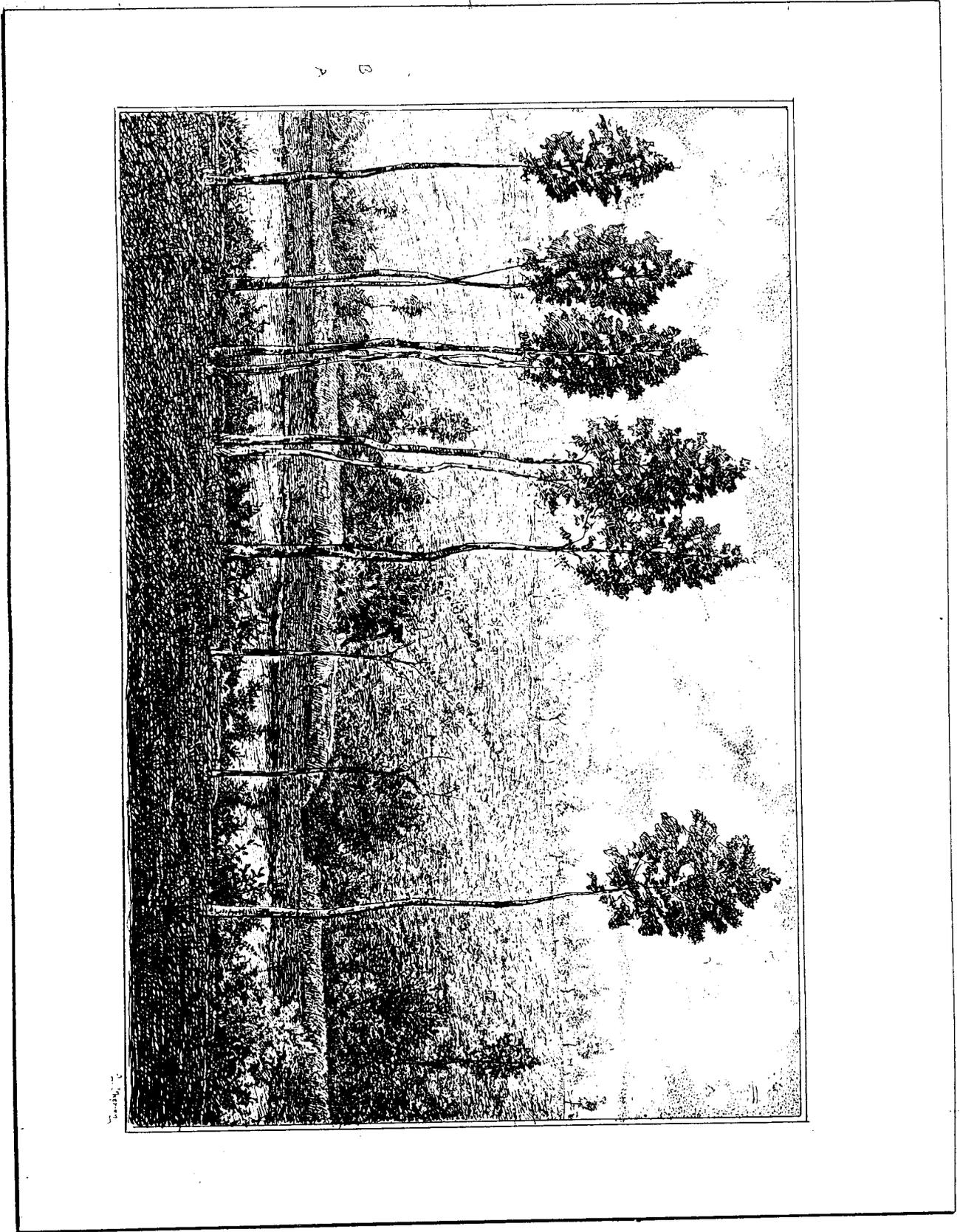
d'une messe les dimanches et fêtes chômées. A partir de 1648, les Pouillés le nomment « Saint Jean-Baptiste de Jazeneuil O.S.B. » (ordre de Saint-Benoit).

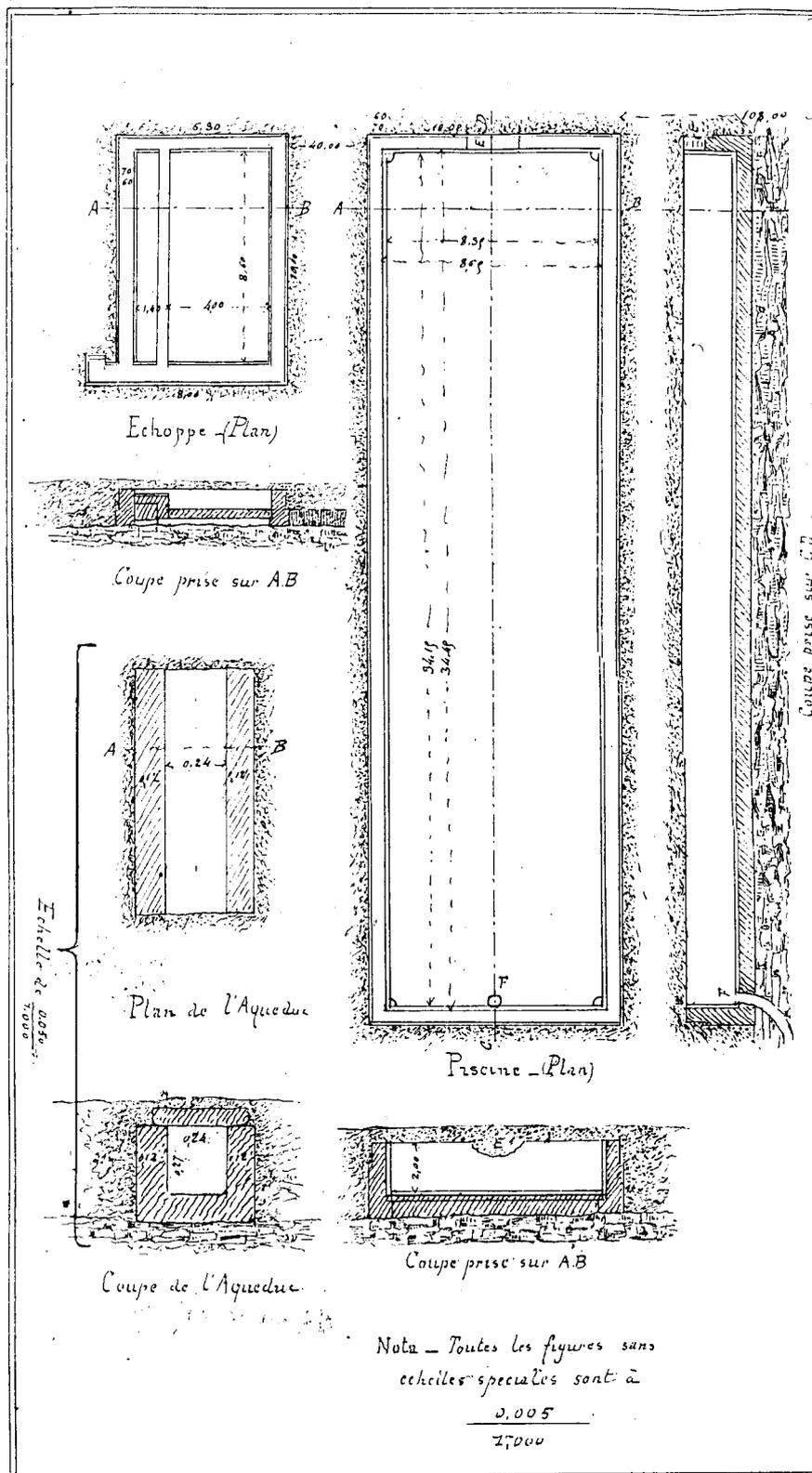
b) Celui de Bois-Mélais, mentionné dans la bulle du pape Honorius III, en faveur de la Réau, abbaye de laquelle il dépendait. L'abbaye Notre-Dame de la Réau, de l'ordre de Saint-Augustin — actuellement commune de Saint-Martin-l'Arç — avait été fondée au début du XIII^e siècle.

Le compte de la Chambre apostolique pour 1396 note que le « Capellanus de *Bosca Mediana* » (Chaplain de Bois-Mélais) doit XX s. l. La taxe des bénéfices ecclésiastiques perçue en 1383 est de XX s. de décime.

Le Pouillé de 1648 mentionne le Prieuré « Saint-Jacques de Bois-Mésier, de l'ordre de Saint-Augustin », dont le patron est l'abbé de la Réau et le revenu de 600 livres. Ailleurs, le même Pouillé porte : « Saint Jacques de Bois-Mélays, patron N., revenu 800 livres. A la visite de 1769, il y a une messe tous les lundis et 200 livres de revenu. Le Pouillé de 1782 écrit : « Bois-Mélais »,

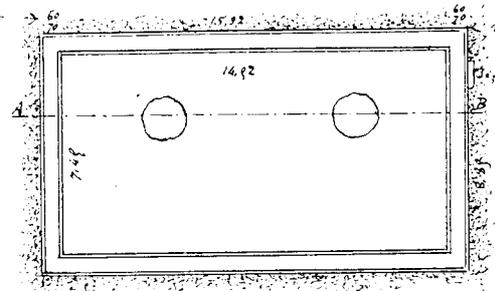




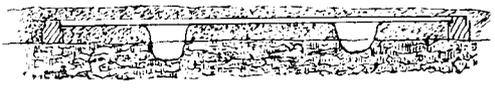


Nota - Toutes les figures sans
 échelles spéciales sont à
 $\frac{1:005}{1:000}$

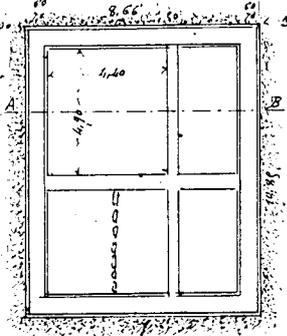
Planche IV



Portique (Plan)



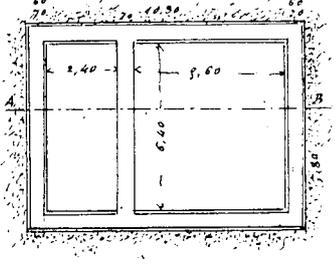
Coupe prise sur A.B.



Coupe prise sur A.B



Coupe prise sur A.B



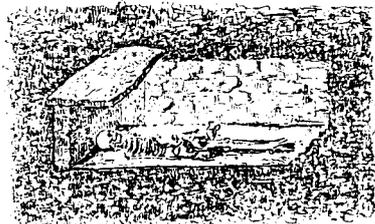
Temple (Plan)



Coupe prise sur A.B

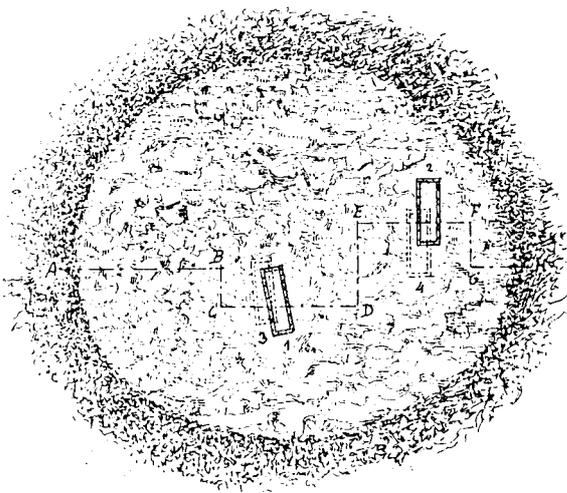


Tumulus
Coupe prise sur A.B.C.D.E.F.G.H

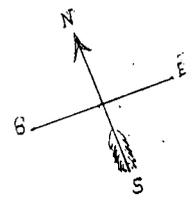
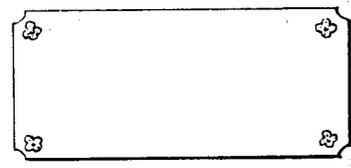


Aspect pittoresque du Caveau N°1 -

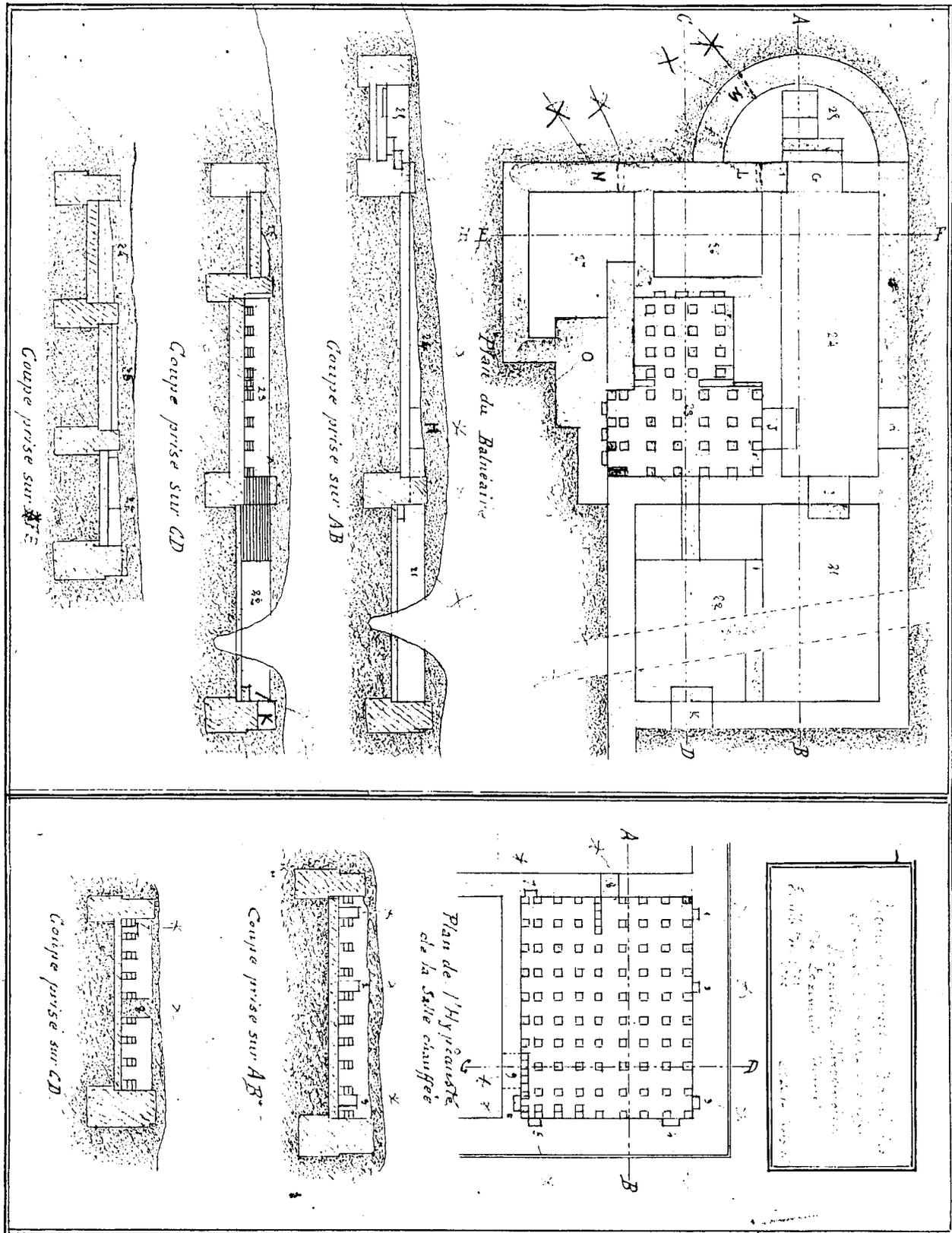
Echelle
0.02
1:00



Tumulus (Plan)

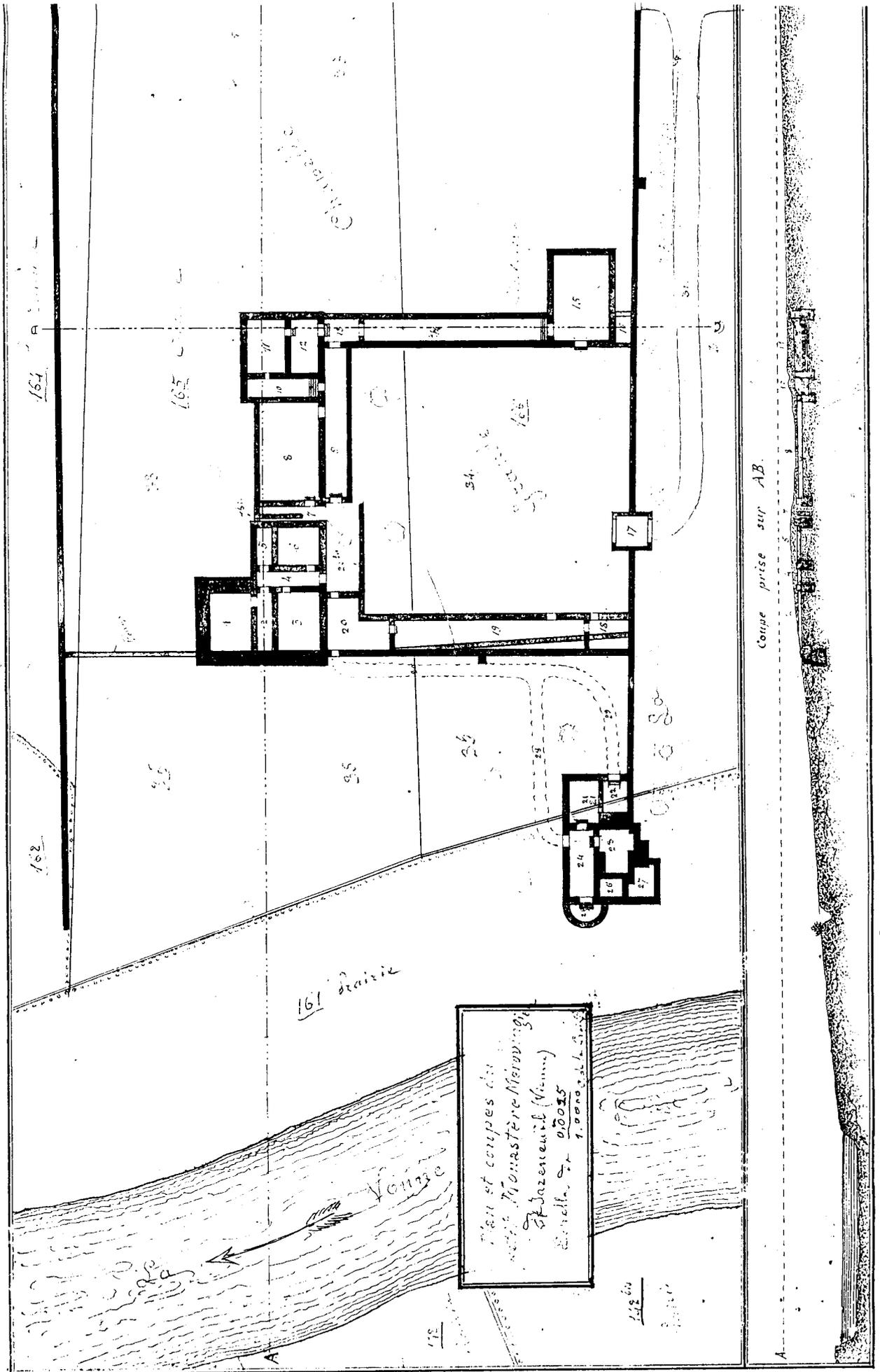


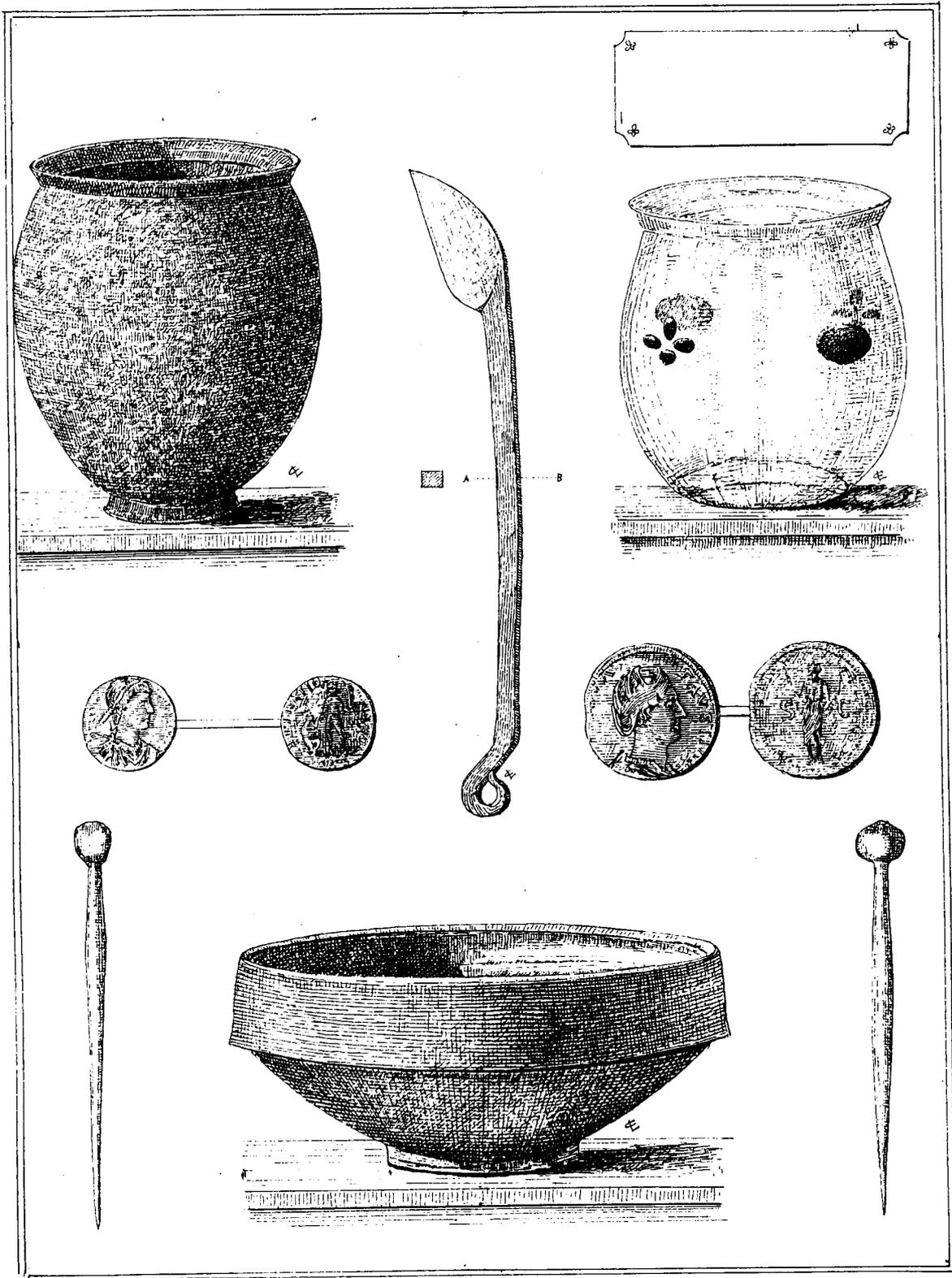
A. de la Camp
L. Chenev

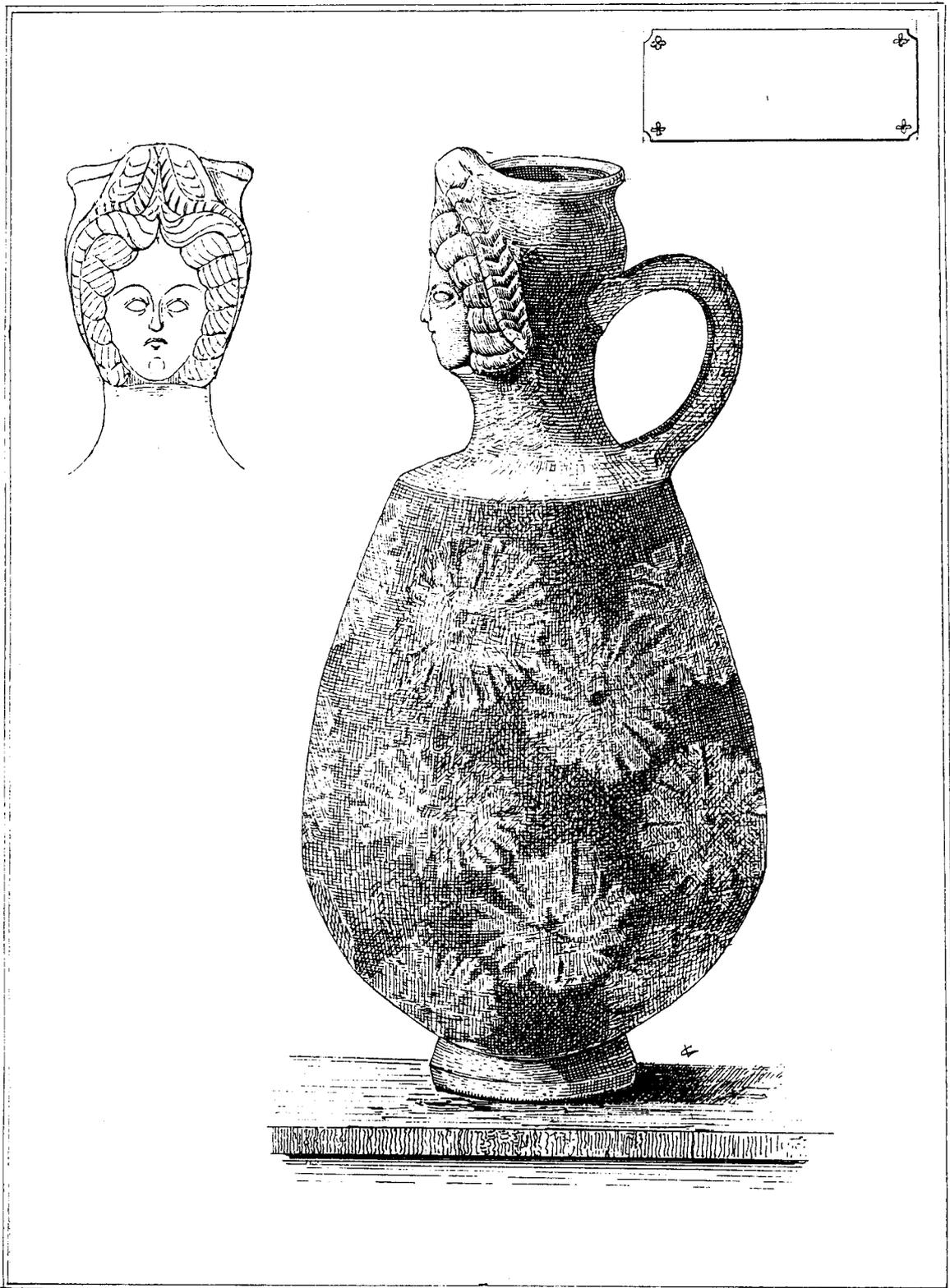


Plan de l'Hydrocure de la Salle changeuse

*Plan et coupes du
Petit Monastère Mérovingien*







LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

- Président : Patrice DESVIGNES
- Vice-Président : Robert ENARD
Jean-Pierre HUT
- Secrétaire : Louissette CHEBAUT
- Trésorier : Monique BARRE
- Vice-Trésorier : Hubert DELAVault
- Commissaire aux Comptes : Jean GAILLARD

Depuis quelques années, les associations des Donneurs de Sang perdent peu à peu le rôle essentiel qu'elles tenaient depuis de nombreuses années : celui d'organiser les collectes de sang, localement, dans l'intérêt des Centres de Transfusion Sanguine.

Mais pour des raisons peu évidentes, les Centres privilégient de plus en plus les lieux importants de collectes au détriment des petites communes. Or, il se trouve que ces communes se situent dans le monde rural pour la plupart.

Cette orientation pénalise les nombreux bénévoles qui habitent ou qui travaillent dans ces régions. Le souhait du Centre de Transfusion de POITIERS serait de favoriser le regroupement des associations pour limiter les lieux de collecte.

Ce souhait est certes louable mais il ne doit pas sous-estimer les aspirations et la disponibilité de chacun, car il s'adresse à des bénévoles, ne l'oublions pas.

Cette année, une entente avec l'Association de SANXAY, a permis une collecte de plasmaphérèse à SANXAY. Espérons que la réciprocité permettra la réalisation d'une telle démarche à JAZENEUIL en 1994.

D'un autre côté, il est agréable de se sentir soutenu par l'Union Départementale et par son Président : Monsieur Jean REAU qui nous souhaite "que 1994 nous apporte la sérénité pour notre mouvement humanitaire afin de faciliter le développement harmonieux de chacune de nos associations".

Nous aimerions recevoir notre Président lors de

notre prochaine Assemblée Générale cette année.

La force et le dynamisme de l'union de nos associations doivent empêcher que se renouvelle le drame qui a discrédité certaines orientations de fonctionnement des Centres de Transfusion Sanguine.

La question de l'organisation des transports au Centre de Transfusion pour quelques bénévoles avait été évoquée en 1993. Il faudra interroger le Centre à ce sujet pour savoir s'il envisageait finalement une indemnisation à l'association qui s'en occupait. Le problème reste entier !

L'association locale a la possibilité d'être représentée les :

- 6 Février 1994 pour l'Assemblée Générale du Comité Régional D.S.B. POITOU- CHARENTE au CHU de la Milétrie.

- 19 Juin 1994 pour l'Assemblée Générale et pour le Congrès qui aura lieu aux Ormes de CHATELLERAULT.

L'association de JAZENEUIL-CURZAY se propose d'organiser :

- Un loto le Dimanche 6 mars dans l'après-midi, à JAZENEUIL.

- Et une Assemblée Générale à CURZAY, suivie par un buffet, le Samedi 26 Mars.

Eventuellement, une ou plusieurs autres activités pourraient être envisagées, suivant les possibilités de nos bénévoles.

Que tous ceux et toutes celles qui oeuvrent dans un but humanitaire désintéressé soient remerciés.

J'adresse mes meilleurs voeux pour 1994 à tous.

**Vaccinations gratuites annuelles les derniers
Mardis d'Avril, de Mai et de Juin.**

**Le Président
P. DESVIGNES ■**

ASSOCIATION "OL TAIT D'AUT FE" _____

Rapport moral des activités du 1er Septembre 1992 au 31 Août 1993



"La leçon de conduite".

SEPTEMBRE 1992 : marque la reprise des cours de danses folkloriques pour les deux groupes, toujours le Vendredi soir à 20H00 pour les enfants et 20H45 pour les adultes. Une bonne fréquentation se maintient.

NOVEMBRE : Assemblée Générale de l'Association.

DECEMBRE : Lors du repas offert par la Municipalité de JAZENEUIL pour les personnes du 3ème âge, la troupe de théâtre, a présenté, en patois, "Les Accordailles". Celle-ci fut très appréciée des convives.

192 personnes, le 5 Décembre sont venues déguster le souper préparé par les cuisinières.

Le 13 Décembre, le groupe d'adultes a été invité à CELLE L'EVESCAULT, à se produire pendant le repas du 3ème âge.

FEVRIER 1993 : 1100 crêpes furent dégustées par le public, présent à la veillée crêpes.

Notons la très bonne organisation pour la préparation de celle-ci, ce qui permit aux "tourneuses" de crêpes de profiter des différents spectacles présentés en avant première de la fête HISTRA : théâtre "La leçon de conduite", et danses folkloriques.

MARS : Trois après-midi de stage de danses pour le groupe des Pirons avec la Marchoise de GENCAY.

AVRIL : Le défilé de mode de ROUILLE, a permis la comparaison des costumes des groupes folkloriques du début du siècle à nos jours.

Les enfants ont fortement apprécié de danser en même temps que les adultes.

MAI : Le mois de Mai à JAZENEUIL est marqué par une grande effervescence dans le bourg.

La préparation de la fête HISTRA constitue un temps fort de l'année pour les Jazeneuillais. Le thème choisi "La fête villageoise" a été une grande réussite dû au dévouement de tous. La présence des différents groupes folkloriques des villages voisins (St-Germier, St-Sauvant, Lavausseau et Avanton) ont apporté une touche finale au Dimanche après-midi.

JUIN : Le feu de la Saint-Jean a manqué de dynamisme cette année, l'absence de la Lyre Mélusine s'est fait ressentir. Il faudrait revoir l'animation pour le feu de la St-Jean du Samedi 25 Juin 1994.

AOÛT : En échange de la visite du groupe de St-Germier pour la fête HISTRA, et malgré la date du 8 Août (pendant les vacances), 8 adultes et 10 enfants du groupe folklorique ont participé à la noce villageoise de St-Germier. L'ambiance familiale de la fête a été appréciée de tous.

RAPPORT FINANCIER

Le bilan financier présenté par Madame FRUCHARD se décompose comme suit :

Recettes	Dépenses	Bénéfices pour 1993
19.127,77 Fr	9.112,72 Frs	10.015,05 Frs

PROJETS POUR L'ANNEE 1993 / 1994

Le groupe théâtrale présente sa pièce, en patois, "la leçon de conduite" pour le repas du 3ème âge, le 27 Novembre 1993;

Préparation du souper du 4 décembre 1993.

Veillée crêpes en Février 1994.

Participation de tous les secteurs de l'association à la fête HISTRA.

Feu de Saint-Jean, le Samedi 25 Juin 1994.

ELECTIONS

Membres sortants : Gilberte CHARRON
Martine DELAVault
Jean FRUCHARD (décédé)

Elus : Gilberte CHARRON
Martine DELAVault
et en remplacement de son mari, Madame Odette FRUCHARD

COMPOSITION DU BUREAU

Présidente : Christiane LAURIN
Vice-Présidente : Christiane MORISSON
Trésorière : Odette FRUCHARD
Secrétaire : Marie-France COTTO
Membres du C.A. : Martine DELAVault
Gilberte CHARRON
Marie-Hélène JOULIN
Ginette DELAVault
Patrice DESVIGNES

TIERS SORTANT POUR L'ANNEE 1994

Patrice DESVIGNES
Marie-Hélène JOULIN
Ginette DELAVault

La présidente, remercie toutes les personnes présentes à l'Assemblée et particulièrement, Madame Odette FRUCHARD, qui a bien voulu continuer ce que faisait son mari au sein de l'association.

La séance se termine par le verre de l'amitié.

Marie-France OTTO ■

HISTRA

La fête au village". Ce thème était déjà porteur aussi quand les participants, associations, acteurs, danseurs, chanteurs et tous les bénévoles se mobilisent, JAZENEUIL sait faire la fête. Nombreux étaient ceux qui voulaient voir, entendre, déguster, tout ce qu'HISTRA présentait en ces 8 et 9 Mai 1993.

Fort heureusement, la mobilité des groupes folkloriques permettait

à la foule imposante de moins se concentrer. Ce fut une réussite.

L'Assemblée Générale se déroula le 5 Novembre. Malgré l'évocation de quelques erreurs minimes, le rapport moral fut bon de même que le compte-rendu financier largement confirmé par les commissaires aux comptes, aussi, furent-ils totalement approuvés.

Au nom du Conseil d'Administration, Madame la Présidente informait les membres de l'Assemblée Générale qu'une somme de 50.000 Frs était mise à la disposition de la commune en vue de la rénovation de la salle Saint-Michel quand cela sera possible.

De plus, un équipement complet (maillots, shorts, chaussettes) sera offert au Jazeneuil Football Club. Ces tenues seront estampillées au sigle HISTRA.



Ces annonces aux montants importants cachaient mal les démissions de Roland DEVANNE, Marie-France COTTO et surtout celle de Madame de CLERCQ.

Après le décès en cours d'année de notre ami Jean FRUCHARD, à la suite d'une longue et terrible maladie, comment ne pas évoquer celui qui assurait au sein de notre association un travail parfait en toute discrétion.

Roland DEVANNE a marqué son passage au Conseil d'Administration par ses démarches qui ont conduit à la fabrication et à la diffusion des pin's.

Marie-France COTTO assurait le secrétariat, la recherche et l'accueil des exposants depuis la création d'HISTRA et nous comprenons que cela ne corresponde plus à ses exigences personnelles et familiales.

Nous les remercions très sincèrement pour tout ce qu'ils ont réalisés.

En ce qui concerne Madame de CLERCQ c'était une autre affaire. Portée à la présidence d'HISTRA dans des circonstances difficiles, son courage, sa diplomatie, sa gentillesse, sa générosité, ses valeurs morales et humaines ont fait d'elle une présidente exceptionnelle. Encourageant les uns, freinant les autres, conciliatrice permanente, elle a toujours su motiver, animer, aider, participer dans tous les secteurs de l'association. Au-delà des remerciements que nous lui devons, le Conseil d'Administration se référant à l'article 3 du statut d'HISTRA proposait à l'Assemblée Générale qui l'a immédiatement adoptée sa nomination en qualité de présidente d'honneur à vie de l'association HISTRA. Nous lui devons bien.

L'Assemblée Générale procédait alors à l'élection des membres du Conseil d'Administration qui se compose désormais de 12 membres :

- Marthe BEAUCHAMP
- Dominique BOUTIN

- Gilberte CHARRON
- Gérard DABIN
- Ginette DELAVault
- Patrice DESVIGNE
- Christiane LAURIN
- Jean-Louis MARECHAL

- Jean MORISSON
- Maurice MOINE
- Marie-Ange RIQUET
- Daniel ROUSSEAU

Le thème de la fête qui se déroulera les 7 et 8 Mai prochain sera "Les vieux métiers".

Soyez assurés que pour notre part, nous essaierons d'effectuer un travail clair et efficace pour organiser cette manifestation.

Déjà nous faisons appel à tous, pour que vous participiez le moment venu à nos activités. Vous serez toutes et tous les bienvenus.

DINER

Du samedi 7 Mai 1994
marque un changement important.

Afin d'assurer davantage de bien être aux participants et pour améliorer la prestation des serveuses, le nombre de repas est diminué de 60.

Les places ne seront plus réservées mais délivrées par cartes sur présentation de chèques ou d'argent liquide par courrier ou manuellement jusqu'à la limite des disponibilités.

Vous serez informés en temps voulu des dates retenues pour la prise des cartes. Nous pensons que cela

évitera tout incident et nous vous remercions de votre compréhension.

Le Président
Jean MORISSON ■

Etaient élus membres du Bureau le 24 Novembre :	
- Président	J. MORISSON
- Vice-Présidents	G. DABIN J.L. MARECHAL
- Trésorier	M. MOINE
- Trésorière-Adjointe	G. CHARRON
- Secrétaire	G. DALAVault
- Secrétaire-Adjointe	M. BEAUCHAMP

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Un vaste projet d'expositions photos...

Quel plaisir de se revoir enfant sur des photos d'école en noir et blanc, couleur sépia pour les plus anciens, et maintenant en couleur pour les jeunes.

Les "grands" debouts au fond, les "moyens" assis, et les "petits" devant en tailleur.

Chacun s'y retrouve et suggère quelques noms pour son proche voisin. Quelques hésitations, mais vite la physionomie revient en

mémoire, et déjà le film des souvenirs défile et les anecdotes fusent.

Telle est l'ambiance que l'APE aimerait créer à l'occasion d'une exposition de toutes les photos d'école qu'elle pourra récupérer.

Alors, un appel à tous est lancé pour nous aider à constituer cette exposition.

Recherchez dans vos tiroirs et apportez-nous vos photos d'école. Nous vous les restitu-

rons au plus vite, après les avoir reproduites pour l'archivage.

Il vous sera également possible de constituer votre propre collection des photos qui vous intéresseront.

Alors, plus vite nous aurons commencé à recenser, plus vite nous pourrons exposer.

En attendant les activités de l'association continuent.

.../...

GESTION DE LA CANTINE : salle qui leur est réservée, au prix de 27 Frs (tarif de base).

Scolaire : Les enfants de l'école peuvent prendre leur repas à la cantine au prix de 9 Frs pour les maternelles et 12 Frs pour les primaires.

Publique : Les adultes peuvent également prendre leur repas dans la

50 repas sont servis régulièrement. Pour leur confection, Madame Liliane DUGLEUX remplace actuellement Mademoiselle Béatrice PUAULT, partie en congé longue maladie. Elle est aidée en cela par

Mademoiselle Sophie RAIMBAULT en contrat Emploi-Solidarité (personnel communal). L'assistante maternelle, Mademoiselle Christine TAVEAU aide les plus petits à prendre leur repas (personnel communal). La surveillance des enfants est assurée par Madame Chantal BONNEAU (personnel APE).

GESTION DE LA GARDERIE SCOLAIRE :

Les enfants y sont accueillis le matin à partir de 7H40 (personnel communal), et le soir jusqu'à 18H00 (personnel APE).

Les tarifs pour l'année 1993-1994 sont les suivants :

	MATIN		SOIR	
	- 1/2H	+ 1/2H	- 1/2H	+ 1/2H
Temps de présence	- 1/2H	+ 1/2H	- 1/2H	+ 1/2H
Jusqu'à 10 jours par mois	4 Frs/j	8 Frs/j	4 Frs/j	8 Frs/j
11 jours et plus par mois	FM 42 Frs	FM 83 Frs	FM 42 Frs	FM 83 Frs

* FM = Forfait mensuel

Les parents de Jazeneuil voyagent



L'association des parents d'élèves de Jazeneuil organisait, ce dimanche, un voyage

pour les enfants de l'école, leur famille et leurs amis, au Puy-du-Fou en Vendée. De re-

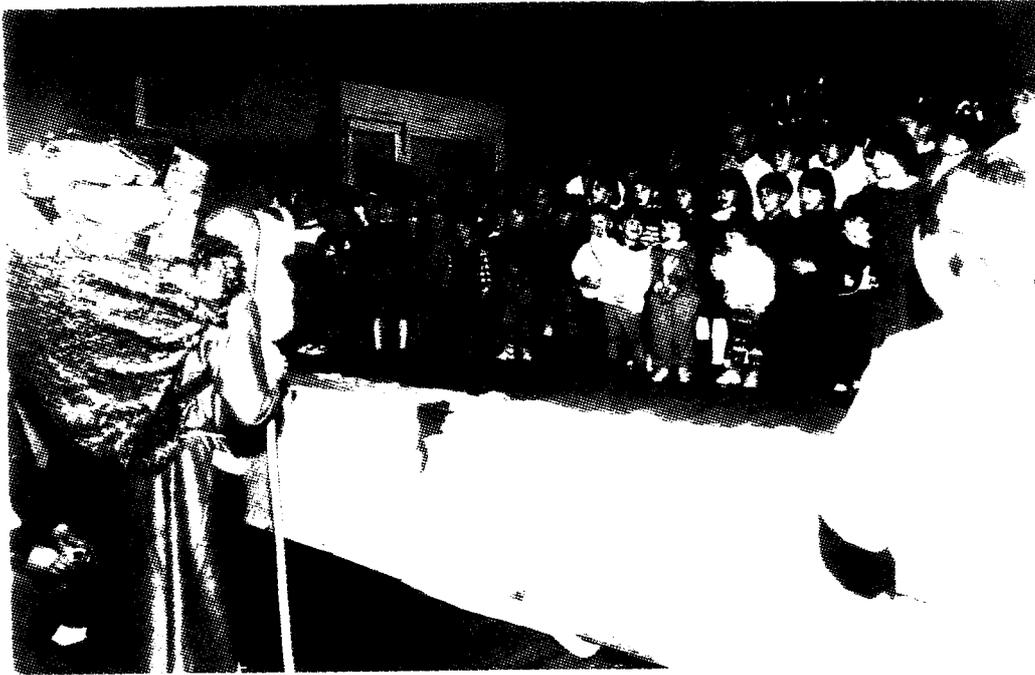
tour à Jazeneuil, un apéritif et un pique-nique sur les bords

de la Vonne clôturait cette agréable journée.

UN SERVICE MUNICIPAL :

Un service de ramassage scolaire est disponible pour les enfants des écarts de la commune aux tarifs suivants pour l'année scolaire 1993-1994:

1er enfant	2,90 Frs par jour
2 enfants	4,70 Frs par jour
3 enfants et plus	5,70 Frs par jour



Fête de l'école : "Arbre de Noël"

REALISATIONS ET ANIMATIONS DE L'ASSOCIATION :

- Un petit mur d'évolution pour les enfants de la maternelle dont les plans ont été visés par l'Inspection Académique, a été réalisé au cours de l'été par des bénévoles de l'association.
- Soirée choucroute dansante le 2ème Samedi de Novembre.
- Arbre de Noël le 19 décembre avec la troupe Macadam Compagnie et le spectacle des enfants.
- La soirée théâtrale avec la troupe du Théâtre Populaire Pictave, qui cette année encore, a séduit le public avec la pièce "Diable d'Homme" de Robert LAMOUREUX.
- Un loto sera organisé le 26 Mars prochain. Les recettes serviront à financer la classe environnement sur l'Ile d'Oléron pour la classe de Monsieur Thierry BROSSARD.
- Le voyage de fin d'année.

ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION :

- Président BILLEROT Thierry
- Vice-Président BAULOUEZ Francis
- Secrétaire MENNETEAU Françoise
- Secrétaire-Adj. FELIX Monique
- Trésorière GAILLARD Marie-Paule
- Trésorière-Adj. BILLEROT Maryse
- Membres BALOGE Guilaine
 BARDEAU Christine, DELAVault Martine,
 DUGLEUX Véronique, VEZIEN Héliette
 SIROT PAPILLIER Marie-Christine,
 VIAUD Brigitte

Du théâtre à Jazeneuil



Une partie de la troupe de « Diable d'homme » en scène

Faire passer une bonne soirée à un public qui a envie de se distraire et rien d'autre, tel est le but de cette charmante troupe du Théâtre populaire pictave qui, depuis sa création

en 1955, sillonne la région en proposant des comédies de boulevard. L'objectif a encore été atteint cette année avec cette comédie de Robert Lamoureux mise en scène par Annie Aarts, « Diable d'homme ».

**Le Président
 Thierry BILLEROT ■**

N.A.A.J.A

Les effectifs de l'association avoisinent la centaine de membres.

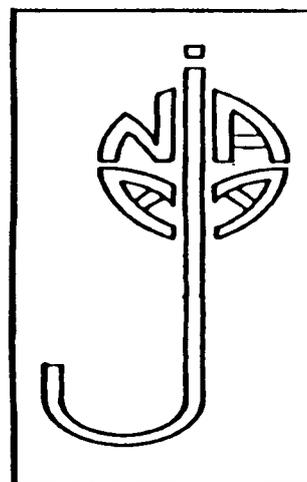
ORGANIGRAMME DU C.A.

Voici les responsables statutaires avec entre parenthèses leur rôle particulier :

- **Président** THOREAU Jacques
(coordination-communication) Tél. : 49.43.94.07
- **Vice-Présidente** FRUCHARD Michelle
(gymnastique d'entretien) Tél. : 49.43.39.29
- **Secrétaire** BONNEAU Chantal
(peinture sur soie) Tél. : 49.53.60.24
- **Secrétaire-Adjointe** BONNEAU Michel
(tennis) Tél. : 49.53.60.24
- **Trésorière** GAULT Michèle
Tél. : 49.76.36.42

MEMBRES

- BILLEROT Thierry (tennis) 49.43.66.85
- BOUGEY Dominique (peinture sur soie) ... 49.53.50.85
- BOUGEY Henri (matériel) 49.53.50.85
- DELAVAUULT Christian (pêche et rivière) . 49.53.52.70
- MAILLET Jacques (randonnée pédestre) . 49.52.99.82
- RENOUE Jean-Luc 49.53.53.41
- ZYZNIEWSKI Jean-Paul 49.43.39.12



ACTIVITES REGULIERES

- Mardi 18H30 -Gymnastique d'entretien
- Mardi 20H00 - Peinture sur soie

OBJECTIFS 1994

- Redynamiser Tennis et Tennis de Table
- Création et fonctionnement Labo Photos
- Création d'une table d'orientation des sentiers (en matériau inaltérable)
- Poursuite du projet Sentier Cantonal

REFLEXIONS SUR UN SUJET : L'ASSOCIATION

Il est un fait indéniable actuellement, la plupart des membres associatifs ne vivent leur association qu'en consommateurs. Qu'y pouvons-nous ? pas grand chose direz-vous ou peut être un peu en faisant un minimum d'effort.

Car la création de toutes nos associations les ont demandé ces efforts depuis longtemps par tous les dirigeants actuels et dont la plupart attendent la relève et ne la voient point venir.

Que constatent-ils ? La désaffection des projets nouveaux, la fuite des responsabilités.

Certes, la vie perturbée actuelle n'incite pas les plus jeunes à approcher de cette oeuvre collective qui leur

paraît parfois superflue.

Pourtant qu'ils soient convaincus que l'association est un palliatif enrichissant et qu'ils n'aient pas peur de s'impliquer et de faire aboutir les projets qui pourraient leur tenir à coeur en convaincant le plus grand nombre. Leur courage de leader leur permettra de s'accomplir au milieu des autres.

Les structures sont prêtes, alors qu'ils s'en servent et qu'ils y développent toutes leurs capacités. Ils en ont, alors qu'ils approchent !

Il y va de la pérennité de toutes nos associations.

**Le Président
Jacques THOREAUX ■**

LES SENTIERS EN QUESTION ...

En 1982, le GR 364 était inauguré, par la suite la plupart des communes se sont équipées de sentiers de petite randonnée.

Devant la fréquentation sans cesse croissante, il nous paraît important de compléter ce dispositif par un sentier cantonal qui aurait plusieurs objectifs :

- 1) De relier les structures existantes.
- 2) de faire vivre notre patrimoine.
- 3) De faire découvrir notre canton, par la même occasion, notre commune.
- 4) De fixer les randonneurs pendant plusieurs jours, ce qui aurait pour but de faire vivre nos petits commerces.

La N.A.A.J.A. pourrait être l'association pilotant ce projet. En 1994, nous pourrions envisager de tracer le sentier et de le parcourir. En 1995, la phase "promotion" serait envisagée.

Avec peu d'investissement humain et financier nous pensons que ce sentier peut être un outil aidant à développer notre canton mais aussi la commune.

La N.A.A.J.A. serait très heureuse de connaître votre point de vue sur ce sujet.

Jacque MAILLET ■

SPORTEZ-VOUS BIEN EN 1994

TENNIS DE TABLE est un bien grand mot, en principe réservé aux "pro", mais si le coeur vous en dit, vous pouvez venir jouer au Ping-Pong avec nous, aux "Préfas". L'assuidité n'y est pas de rigueur et il vous suffit de contacter Monsieur BONNEAU ou J. THOREAUX, qui seront à votre disposition, en fonction de leur emploi du temps. Et si, majeurs vous avez un partenaire de la "petite balle ronde", vous pourrez néanmoins jouer en leur absence. Pour les mineurs, membres de l'association, ils ne peuvent prétendre investir les "Préfas" que sous la surveillance d'adultes, pourquoi pas un de leurs parents? Contactez nous.

Pour ce qui est du TENNIS proprement dit, lui se joue le jour et par beau temps, car contrairement au Ping-Pong, le court n'est ni éclairé ni couvert. Il faut aussi rappeler que pendant les périodes d'activités scolaires,

l'accès à ce terrain est réservé à l'école de JAZENEUIL.

Pour ces deux disciplines, nous envisageons un championnat interne dans l'amicalité et la bonne humeur et qui pourrait s'étaler sur toute la saison, facilitant la disponibilité de chacun mais à condition d'un suivi sérieux des joueurs ayant voulu y participer. (Il faudrait éviter de prendre ou de descendre du train en marche). Inscrivez-vous.

Quant au VELO, nous ne le pratiquons qu'aux beaux jours, le Dimanche matin, de préférence. Les virées se font sans aucun esprit de compétition, à la mesure de chacun. Et si un jour, Michel attend l'autre Michel, le Dimanche suivant il se peut que l'autre Michel attende Michel...

Michel BONNEAU ■

A.C.P.G. & A.F.N. DE JAZENEUIL

L'Assemblée Générale de l'Association des ACPG et AFN s'est tenue le Samedi 11 Décembre 1994 à la Salle des Fêtes de JAZENEUIL à 14H30.

Le Bureau est composé de :

- Président d'Honneur ESNARD Henri
- Président BOBEAU Hubert
- Vice-Président TEIXEIRA Joseph
- Secrétaire MARIE Noël
- Trésorier PASQUIER Angilbert
- Porte Drapeau DUGLEUX Camille
- Porte Drapeau SIRE Marcel

PREVISIONS :

- Banquet du 8 mai date fixée au 1er Mai 1994
- Méchoui le 19 Juin 1994
- Repas du 11 Novembre

Les participants de l'Assemblée Générale souhaitent que tous les anciens d'AFN rejoignent la section.

L'Assemblée Générale fut clôturée par le verre de l'amitié.

Le Secrétaire
Noël MARIE ■

LES AINES RURAUX DE JAZENEUIL—

L'Assemblée Générale des Aînés Ruraux de JAZENEUIL s'est tenue le Mardi 11 Janvier 1994, Salle des Fêtes de JAZENEUIL.

Le Président BOBEAU a ouvert la séance en demandant une minute de silence pour ceux qui nous ont quittés cette année 1993 : Mme ZYZNIEWSKY Anna, Mme GUIBERTAULT Eva, Mme DELINEAU Anne-Marie, M. GUIRVAULT Henri, M. TEXEREAU Louis, M. FRUCHARD Jean, M. VION Albert, Mme DEGRIS Simone, M. BARREAU Gustave, M. CHARLES Auguste.

Ensuite la secrétaire, Mme BOUGEY lut le rapport d'activités de l'année écoulée. Au cours de cette année 1993, nous avons eu 17 nouveaux adhérents.

Puis les activités de l'année :

- 28 Avril, au repas Interclubs, nous étions 71 personnes de JAZENEUIL et 72 de l'extérieur.
- 16 Juin, nous étions plusieurs au repas organisé par le club de CURZAY, qui avait lieu au BOIS POUVREAU.
- 7 Juillet, rassemblement Cantonal à SAINT SAUVANT, nous étions une quinzaine de JAZENEUIL.
- 25 Août, voyage au pays de Georges SAND à NOHANT, nous avons passé une agréable journée.
- 11 Septembre, journée très arrosée à GIVRAY.
- 20 octobre, une journée à ANGLE SUR ANGLIN, nous étions 34.
- 17 Octobre, premier bal à JAZENEUIL organisé avec CURZAY ; nous regrettons que les gens de JAZENEUIL ne se soient pas dérangés.

LES PREVISIONS POUR L'ANNEE 1994 :

- 6 Février : Bal avec crêpes.
- 2 Juin : Sortie à NANTES - Safari Africain de Port Saint-Père (la journée 265 Frs).

- 22 Juillet : Sortie à SAUMUR au Carroussel (230 Frs).
- ? : Bal (date à préciser).
- 12 Octobre : Repas Inter Club de JAZENEUIL.
- ? : Concours de belote ou loto (à définir).

Les cotisations sont portées à 55 frs par la Fédération. Actuellement, nous sommes 117 adhérents.

Suite de l'Assemblée Générale.

Il y avait quatre sortants qui ne se représentaient pas, et quatre nouveaux candidats qui furent élus à l'unanimité. A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration s'est réuni et a formé son bureau dont le détail est le suivant :

CONSEIL D'ADMINISTRATION 1994

- Président d'Honneur M. DURIVAUULT Fernand
- Président M. BOBEAU Hubert
- Vice-président M. PAINMaurice
- Trésorière Mme BOUGEY Jeanne
- Secrétaire M. MARIE Noël
- Trésorière-Adjointe Mme COUSIN Marcelle
- Secrétaire- Adjointe Mme GAULT Odette
- Conseillers Mme GAILLARD Aline
M. DELAVAUULT Jean
M. PORTRON Lucien
M. PAULEAU René
M. BERNARD Loris
M. TRINEL Fernand
- Représentant SMATIS M. DURIVAUULT Fernand

Le Président
Hubert BOBEAU ■

MOTO - CLUB JAZENEUILLAIS—

L'année 1993 restera une année très moyenne pour le Moto-Club, car nous avons repris nos activités sur le terrain de la Pazioterie, lieu-dit de la commune de COULOMBIERS.

Mais il ne faut pas avoir peur, le Moto-Club existe toujours, car pour la saison 1994, nous organisons un Moto-Cross Régional. Pour pouvoir organiser, il nous a fallu refaire le terrain, car le service de la réglementation de la Préfecture nous l'a demandé car nous ne correspondions plus aux normes de sécurité. Nous voulions faire le gros

oeuvre par des entreprises du canton Mélusin, mais elles nous demandaient trop cher pour le budget du Club. Malgré le peu d'aide financière qui nous a été apportée et par certaines personnes faisant parties du Moto-Club, nous avons pu acquérir un chargeur à chenille pour pouvoir refaire le terrain.

Le Moto-Club ouvrira le terrain, le Dimanche pour les jeunes du canton Mélusin ainsi nous espérons créer une école de pilotage en jumelage avec un autre club de la Vienne afin de les initier à la Moto et Moto-Cross.

.../...

Pour l'instant, le Moto-Club compte une dizaine de licenciés dont le plus jeune à 6 ans et se nomme Kévin GARREAU.

Pour la saison 1994, nous avons un pilote qui va participer aux Championnats de France Cadet, alors qu'il est âgé de 12 ans en la personne de Jérôme OLIVIER qui fait parti de la commune de ROUILLE, dont ses parents sont très connus dans le canton Mélusin, car ils tiennent la clinique de la Machine à Coudre à VENOIRS.

POUR LA SAISON 1994, NOS DATES SONT :

- le 10 Avril : Moto-Cross à COULOMBIERS
- le 14 Août : Rassemblement de vieilles motos et Gimkana Motos si nous trouvons un terrain sur la commune de JAZENEUIL et si la Municipalité est d'accord.

De la part du Moto-Club, tous mes voeux à tous et réussite dans vos fêtes.

Le Président du Moto-Club
Jean-Yves GAULT ■

FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE- MAROC- TUNISIE

Comité Local de JAZENEUIL (86)
Mairie de JAZENEUIL- 86600

- Président d'Honneur VUZE Marcel
- Président..... SAVARIT Michel
Le Bourg - 86600 JAZENEUIL
- secrétaire QUITTE Paul
La Pinnacle - 86600 JAZENEUIL

- Trésorier DELAVault Pierre
Le Bout du Pont - 86600 JAZENEUIL
- Membres POUZET Yvon
CHARRON Michel
GABORIT André
VANDIER André
BOISSEAU André

LE COMITE DE JAZENEUIL ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

Vous invitent à participer
à la cérémonie du
20 Mars 1994

- . Rassemblement à 11H00 - Parvis de l'Eglise
- . Messe à 11H15
- . Remise de gerbe
- . Vin d'honneur au Logis de la Cour

BANQUET AU LOGIS DE LA COUR

JAZENEUIL FOOTBALL CLUB



Le bulletin municipal permet à notre club de vous présenter le bilan de la saison 92-93 et les perspectives pour 93-94.

A la fin de la saison 92- 93, l'équipe I a terminé 4ème de sa poule en Promotion de Deuxième Division, et l'équipe II, 8ème de sa poule en Troisième Division.

Nous disposons depuis ce début de saison d'un poteau d'éclairage avec trois projecteurs financés par la municipalité, ce qui nous permet

d'assurer un entraînement tous les Vendredis soirs.

Pour cette nouvelle saison, le club compte 30 licenciés ce qui nous a permis d'inscrire cette année encore deux équipes en championnat.

A mi-championnat, l'équipe I est classée 4ème en Promotion de 2ème Division et l'équipe II est classée 10ème en Troisième Division.

A noter également cette année, une entente avec le Club de LUSIGNAN (USM) pour recevoir sur

le terrain de JAZENEUIL, le Samedi après-midi, l'équipe des Pupilles à 11H00. Quelques animations également avec le méchoui, le dernier week-end de Juin et la fête du 14 et 15 Août.

Le Président

Jean-Paul ZYZNIEWSKI ■

A.C.C.A. DE JAZENEUIL

JAZENEUIL et sa chasse

Forte de ses 73 membres et de ses actionnaires, l'ACCA se porte relativement bien sur le plan financier.

1700 hectares de superficie totale dont 110 de bois et une réserve équivalente au dixième du territoire, permettent au gibier de se développer de façon satisfaisante.

Après une chute considérable des effectifs lièvre, il semble que la stagnation de cette espèce soit favorisée à la hausse par le plan de gestion du massif n°7 dont nous dépendons.

Le faisan naturel demeure encore très insuffisant malgré la présence régulière de quelques poules chaque printemps.

Le peuplement en perdreaux naturels s'élève régulièrement depuis

deux ans et nous consentons de gros efforts pour soutenir cette population.

Il est fait ici appel à la raison de chacun pour respecter les quotas journaliers. La chasse cueillette est terminée.

Maintenant, il nous faut gérer notre capital gibier sous peine de le voir disparaître.

Nous avons encore le privilège de jouir d'un territoire vaste et varié, les biotopes s'interfèrent et se complètent. La variété des espèces et des espaces constitue notre richesse à nous, Chasseurs.

A nous de la gérer et de la préserver.

L'uniformité menaçante ne se fera qu'au détriment de ce que nous adorons. Gestion des espèces et des espaces, voilà le maître mot de ce que

devra être notre action pour que vole encore le perdreau rouge dans un biotope à sa dimension, pour que le rouge-gorge et la grive musicienne nous bercent encore de leur chant mélodieux, bien à l'abri dans leur habitat naturel.

La haie, source de vie, protectrice et nourricière, stabilisatrice des grands aléas climatiques, saura t'elle résister sans notre aide à la furie des hommes ???

Il est permis d'en douter. ■

